

Axe 1

Préserver l'intégrité et la lisibilité
des édifices géologiques et des paysages
et agir sur les activités qui les façonnent



Contexte

La valeur universelle exceptionnelle du bien est fondée sur des critères géologique (critère VIII) et esthétique (critère VII) qualifiés de naturels dans la nomenclature de l'UNESCO. Les formes géologiques, qui constituent dans leur assemblage une véritable maquette de géologie structurale, sont le socle physique d'un paysage rare. La pureté des formes, faciles à appréhender par des non spécialistes, combinée à la position axiale du puy de Dôme qui permet, de son sommet, de les embrasser dans leur ensemble, renforce leur caractère esthétique.

Cependant, les paysages évoluent en permanence. En effet, les changements climatiques accélèrent les dynamiques végétales et augmentent les épisodes météorologiques agressifs (tempêtes, orages violents, périodes chaudes ou froides décalées par rapport au rythme des végétaux, etc.). En parallèle, les modalités de gestion sylvicole et pastorale modifient la compétition naturelle entre herbacées et ligneux. La conjugaison de ces éléments peut avoir pour effet d'atténuer la lisibilité des structures géologiques et paysagères.

En outre, la zone tampon du bien étant habitée, les activités humaines peuvent imprimer ponctuellement des marques susceptibles de dénaturer le paysage et de nuire à son appréciation esthétique. Enfin, l'attractivité du site et la proximité de l'agglomération clermontoise créent une pression urbaine et contribuent à l'accroissement de la fréquentation dans la zone centrale.

Enjeux

Vouloir renforcer la qualité paysagère du bien a pour indispensable préalable la protection de son intégrité physique. Les critères qui fondent la valeur universelle exceptionnelle sont naturels. Mais sans intervention humaine, les processus naturels à l'œuvre contribueraient à l'enfrichement et au boisement du site et donc, à une banalisation des paysages. À l'inverse, laisser les activités humaines se développer sans entrave, comme dans n'importe quel espace proche de lieux habités, constituerait un risque important de surexploitation et d'artificialisation des paysages. La protection et la mise en valeur des éléments constitutifs de la valeur universelle exceptionnelle passent donc par une préservation des formes géologiques et par une cohabitation harmonieuse entre l'Homme et la nature.

Ligne de conduite

Répondre à ces enjeux nécessite d'inventer de nouvelles modalités de gestion des paysages. La complexité des phénomènes, liée à des échelles d'action et des temps différenciés, oblige à des approches originales. Il convient en premier lieu d'assurer la pérennité du socle du paysage : les formes géologiques. Il s'agit ensuite de cultiver l'aspect naturel du site en composant avec les processus naturels qui affectent le bien et ce avec les sociétés humaines qui habitent la zone tampon pour en faire des acteurs de la gestion. Ceci implique à la fois une nécessaire régulation des activités et une implication forte des communautés locales dans la conception et dans l'application de pratiques adaptées. Ainsi, tous les acteurs concernés doivent s'approprier et contribuer à mettre en œuvre une politique paysagère d'ensemble, qui, en s'appuyant à la fois sur des outils réglementaires et contractuels, se traduit dans les pratiques de gestion au quotidien. Un dialogue avec les communautés scientifiques locale et internationale permettra de nourrir la réflexion et contribuer à proposer des solutions adaptées par l'apport des acquis récents de la recherche.

Éléments de gouvernance

Pour ce faire, il est prévu un suivi selon trois approches combinées :

Approche scientifique :

Elle s'appuiera sur l'observatoire dynamique des paysages (Cf. : fiche I, page 5) et combinera des dimensions quantitatives et spatialisées (évolution des surfaces, composition des peuplements végétaux, volumes de bois et de matériaux extraits...) et des dimensions qualitatives (reconduction photographique, visibilité depuis certains points de vue, nature des changements paysagers...). Elle sera pilotée par le comité technique en lien avec le conseil scientifique (Cf. : fiche XXII, page 91).

Approche participative :

Destinée à recueillir l'avis des communautés locales, des usagers de l'espace et des professionnels, elle permet de faire le lien entre les faits mesurés et les facteurs à l'origine des changements ou des freins en mobilisant toutes les démarches prévues dans l'axe 3. C'est aussi un moyen de sensibiliser tous les acteurs et de communiquer sur les actions ayant produit des effets. Elle sera animée par la cellule terrain.

Approche politique :

Elle croisera les deux approches précédentes pour évaluer la politique menée et envisager des adaptations, le renforcement ou l'arrêt de certaines actions, ou la mise en route de nouvelles actions. Elle sera conduite au sein du comité exécutif et s'appuiera sur des groupes de travail thématiques.

Ainsi, les actions proposées s'appuient sur les principes suivants :

- ▶ Un croisement d'approches expertes de géologues, géographes, paysagistes, gestionnaires et d'approches « profanes » impliquant les communautés locales et les professionnels de l'agriculture, de la forêt et de la pierre.
- ▶ Une concertation entre l'État, garant de l'application des lois, les collectivités locales gestionnaires du projet et du bien (Conseil départemental, Parc des Volcans, communautés de communes et d'agglomération, communes), et acteurs locaux concernés (agriculteurs, forestiers, propriétaires, guides de nature, ...)

Les actions

Les actions combinent quatre angles d'attaque :

- ▶ Porter une politique concertée de préservation des paysages sur l'ensemble du bien et la zone tampon
- ▶ Agir directement et rapidement sur les points déjà identifiés comme menaçant l'intégrité du bien par des opérations de restauration ou d'amélioration paysagères en lien avec la valeur universelle exceptionnelle.
- ▶ Renforcer la maîtrise foncière pour mieux réguler et coordonner les différents usages locaux avec la fréquentation dans le respect des paysages et de la biodiversité
- ▶ Soutenir les activités agricoles et sylvicoles traditionnelles tout en les orientant vers des pratiques entretenant et renforçant la VUE.



Créer et animer un observatoire dynamique des paysages

Pilotage : Département

Réalisation : Département

Partenariats techniques ou institutionnels : État, Région, CRAIG, Parc des Volcans, Conservatoire des Espaces Naturel d'Auvergne, associations dédiées à l'observation et l'analyse des paysages, CAUE, Agence d'urbanisme, consulaires

Constats

Le bien offre un alignement unique d'un ensemble de 80 volcans monogéniques aux formes juvéniles non érodées, un relief inversé et une faille dont la lisibilité a varié selon les périodes historiques en fonction du couvert végétal. Depuis les années 1960, la progression du couvert forestier atténue la perception des caractéristiques géomorphologiques et fragmente les continuités visuelles. En outre, le paysage agricole a changé, suite au passage progressif du système « céréales-moutons » vers le système tout-herbe en bovins. Enfin, après une phase de déclin démographique jusque dans les années 1960, les villages se repeuplent, ce qui induit de nouvelles constructions en périphérie du bien (zone tampon). La préservation des paysages sous-tend celle des édifices géologiques, de la biodiversité et de la ressource en eau. Pour une bonne appropriation de ces enjeux, il est nécessaire de s'appuyer sur une connaissance précise de la situation actuelle des paysages, de leurs évolutions et de leurs perceptions par les différents acteurs. Cette connaissance partagée a également pour vocation de faciliter la définition d'une action publique cohérente et coordonnée, la compréhension et l'acceptation des modalités de gestion par les acteurs locaux.

Objectifs

- ▶ Caractériser les paysages et mesurer leur évolution dans le temps en s'appuyant sur la combinaison de différents supports graphiques (photographies aériennes verticales et obliques, photographies au sol, cartes, schémas, croquis, blocs-diagramme, représentations 3D, maquettes...). Ce travail prospectif s'appuiera également sur l'ensemble des travaux déjà réalisés dont l'Atlas régional des paysages d'Auvergne, Schéma paysager et charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, etc. ;
- ▶ Anticiper les tendances profondes d'évolution et de transformation des paysages en lien avec les enjeux économiques, écologiques et sociaux du territoire et les localiser ;
- ▶ Faire de l'observatoire un outil d'aide à la décision en matière de gestion du site, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des chartes associées (architecture, paysagère, forêt) en combinant les perceptions locales et les analyses d'experts.

Description de l'action

1) Concevoir un observatoire des paysages qui combine les perceptions locales et les analyses d'experts

- ▶ Créer un groupe de travail associant des experts et l'ensemble des partenaires concernés par le site pour définir le contenu et la structure de l'observatoire, ses modalités de fonctionnement et la contribution de chacun.

► Mettre en place cet observatoire et définir l'état initial permettant d'assurer un suivi des actions en lien avec la gestion du bien. Ce travail s'appuiera sur :

- Une analyse de l'évolution physique du paysage réalisée par des experts spécialistes des paysages et de leur écologie. Celle-ci sera réalisée grâce à un suivi photographique et cartographique s'appuyant sur des approches verticales (anciennes photographies IGN, cartes...) et des vues tangentielles (photographies au sol, vues aériennes obliques) existantes ou à réaliser. Elle tirera parti du savoir-faire et des collections conservées aux archives départementales et intégrera les angles de vue définis par le programme opérationnel paysager et les ateliers participatifs ;
- Un travail à partir de la perception par les habitants et les visiteurs selon une méthode à définir ;
- Des données spatiales d'ordre écologique, agricoles, forestières, ...

2) Faire vivre l'outil au service d'une gestion concertée du bien

- Réaliser des relevés de terrain, de campagnes photographiques pour compléter l'existant puis assurer des reconductions régulières et enrichir la base ;
- Diffuser et valoriser les données récoltées auprès des acteurs locaux et de la population ;
- Disposer d'un fonds photographique libre de droit mis à disposition des habitants, universitaires, acteurs économiques (en lien avec l'axe 3) ;
- Utiliser les données de l'observatoire pour identifier les points de vue, co-visibilités et perspectives remarquables à l'échelle du périmètre UNESCO ;
- Croiser des approches productives, environnementales et paysagères pour identifier les espaces à risques et les périodes de temps concernées, les synergies possibles, les actions à envisager (Cf. fiches II, III, IV (pages 11 à 17), VIII (page 35), XIII, XIV (pages 55 à 59), XVIII (page 73)) ;
- Utiliser les données de l'observatoire pour évaluer les conséquences des évolutions paysagères probables, tester des réponses possibles pour réduire ces impacts ;
- Mettre en débat les résultats et les intégrer dans les diverses politiques et actions du plan de gestion (cf. fiches XXVII, XXVIII, XXIX (pages 105 à 113)) et évaluer leur impact.

Mode d'évaluation

- Nombre de sites observés et périodicité des reconductions ;
- Nombre de contributions volontaires ;
- Nombre de sollicitation de l'observatoire en lien avec la mise en œuvre du plan de gestion.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Observatoire dynamique des paysages : création étude, acquisition des données, outil numérique.	2016-2018	50 000 €
Dépenses sur 6 ans		50 000 €
Personnel affecté		1



Renforcer les qualités paysagères du bien

Constat

Le site fait l'objet depuis de nombreuses années de mesures de protection et de gestion qui ont globalement permis de préserver les qualités paysagères du site et l'intégrité des formes volcaniques.

Il est cependant proposé de poursuivre et d'accroître encore ces efforts. Il s'agit tout d'abord d'accélérer la résorption de situations complexes héritées de pratiques et d'aménagements anciens, survenus avant l'émergence des mesures de protection (quelques carrières encore en activité, lignes électriques aériennes, boisements gênants, bâtis dégradés). Par ailleurs, la fragilité des sols et des milieux doit être pleinement intégrée dans les pratiques quotidiennes, professionnelles et récréatives pour préserver le bien des phénomènes érosifs de dégradations.

Objectifs

- ▶ Améliorer la qualité paysagère du bien par un ensemble d'actions coordonnées ;
- ▶ Assurer l'intégrité physique des différentes formations géologiques ;
- ▶ Traiter les éléments anthropiques qui nuisent à la qualité paysagère du bien ;
- ▶ Impliquer les collectivités publiques et les communautés locales dans la préservation des édifices géologiques et des paysages ;
- ▶ Renforcer la lisibilité d'objets géologiques majeurs en intervenant sur les dynamiques végétales par une adaptation des pratiques sylvicoles et pastorales et un accompagnement des acteurs.

Description de l'action

1) Agir directement sur la qualité du paysage à travers un programme opérationnel paysager (fiche II, page 11)

Le renforcement et le maintien des qualités paysagères du bien et de la lisibilité des formes géologiques nécessitent une double approche : intervenir sur les facteurs d'évolution à long terme du paysage (agriculture, urbanisme, érosion, fréquentation) et agir sur le paysage lui-même avec le programme opérationnel paysager. Celui-ci, dans le cadre d'une élaboration concertée et participative, vise à ouvrir et maintenir des points de vue, supprimer des points noirs affectant la lisibilité du paysage ou à faire évoluer la végétation arbustive et arborée pour mieux souligner les contours des formes géologiques et les rendre plus visibles.

2) Remédier aux principaux points d'attention soulevés lors du montage du dossier (carrières, érosion, réseaux aériens) (fiches II, III, IV, pages 11 à 17)

Les actions concernent essentiellement la gestion de la fin d'exploitation de deux sites de carrières de pouzzolane (Cf. : fiche III, page 15), l'insertion paysagère et l'enfouissement des lignes électriques (Cf. : fiche II, page 11), la mise en œuvre d'opérations de requalification d'éléments paysagers (Cf. : fiche II, page 11) et la prévention de l'érosion (Cf. : fiche IV, page 17).



Développer un programme opérationnel paysager

Pilotage : Département

Réalisation : Département, État, Parc des Volcans, communes et communautés de communes,

Partenariats techniques ou institutionnels : Pays du Grand Clermont, Pays des Combrailles CENA, CPIE, Région, CAUE, agence d'urbanisme, RTE, SIEG, France Telecom, associations de protection de l'environnement, CRPF, ONF, chambre d'agriculture, Mission haies

Constats

Les paysages du site forment un ensemble cohérent et seuls quelques éléments ponctuels affectent la perception des formes géologiques emblématiques :

- ▶ Points noirs ponctuels tels que bâti dégradé, dépôts sauvages, certaines lignes électriques aériennes ;
- ▶ Accrues ou plantations forestières atténuant la perception des formes géologiques, soit en les rendant moins lisibles dans le paysage, soit en masquant des perspectives et points de vue intéressants.

Objectifs

Élaborer un programme d'actions sur le paysage visant à améliorer l'ambiance paysagère et la lisibilité d'entités géologiques significatives :

- ▶ Améliorer l'ambiance paysagère du bien par des actions ciblées de résorption de points noirs : bâtis dégradés, dépôts sauvages, lignes aériennes ;
- ▶ Souligner et dégager les grands édifices géologiques remarquables en menant des actions ciblées sur l'ouverture du paysage et l'implantation forestière en lien avec les mesures réglementaires existantes ;
- ▶ Mettre en valeur certains sites géologiques ou paysagers originaux permettant de mieux appréhender la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Ouvrir des cônes de vue et des perspectives remarquables sur les principaux itinéraires de découverte.

Description de l'action

1) Établir un diagnostic paysager et un inventaire partagé et hiérarchisé des principaux points forts et faiblesses paysagères du site

À partir des éléments issus de l'observatoire dynamique des paysages et d'un travail affiné à l'échelle de chaque commune :

- ▶ Inventorier les formes géologiques intéressantes susceptibles d'être mieux valorisées ;
- ▶ En combinant une approche paysagère et géologique, recenser les perspectives et points de vue remarquables, existants et à ouvrir ;
- ▶ Identifier les principaux points noirs affectant l'ambiance paysagère du site ou la lisibilité des formes géologiques ;
- ▶ À partir de ce diagnostic, développer une démarche participative d'appropriation des enjeux paysagers par les communautés locales.

2) Élaborer un programme opérationnel

Sur la base de l'inventaire ci-dessus, il s'agira de constituer un programme d'actions hiérarchisé visant à :

- ▶ Préserver ou restaurer les perspectives et points de vue remarquables ;
- ▶ Mettre en valeur les édifices géologiques majeurs pour renforcer la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Résorber les points noirs paysagers existants.

La priorisation et le choix des actions prendront en compte les critères géologiques et paysagers mais aussi leur faisabilité, leur pérennité, leur cohérence avec les autres actions du plan de gestion (notamment en matière d'ouverture au public), les intérêts locaux et la biodiversité.

En ce qui concerne les édifices géologiques emblématiques, le travail sera mené à l'échelle de chaque site en partenariat étroit entre les gestionnaires du plan de gestion et les acteurs locaux. Il s'appuiera sur un diagnostic fin de la situation et débouchera sur l'élaboration de un ou plusieurs scénarios intégrant animation, aménagement et gestion future. Chaque scénario sera accompagné d'une estimation des moyens nécessaires et d'une analyse comparative. L'action retenue intégrera un suivi à moyen terme de l'évolution de la végétation afin de pouvoir éventuellement adapter les modalités de gestion.

3) Faire du programme paysager un acte volontaire et participatif

Ce programme opérationnel paysager sera construit collectivement par un travail d'animation en lien avec les communes, communautés de communes et leurs habitants (Cf. : fiche XXIX, page 113). Il inclura un dispositif de veille qui associera tant le personnel dédié au site que les collectivités et les habitants pour signaler la survenance de nouveaux faits (Cf. fiche XVI, page 67). Pour répondre aux observations de cette veille, des moyens budgétaires spécifiques seront prévus pour agir rapidement en cas de survenance d'atteintes aux paysages.

Enfin, outre la mise en valeur des édifices géologiques les plus remarquables, qui constitue un des enjeux forts de ce programme d'action, une attention particulière sera portée aux réseaux aériens qui constituent à ce jour le point noir le plus impactant à l'échelle du site. Pour ce faire, un programme d'intervention pluriannuel combinant enfouissement, intégration paysagère et traitement de la végétation arbustive sous lignes est élaboré avec les gestionnaires de réseau (SIEG, ERDF, RTE).

Mode d'évaluation

- ▶ Nombres de manifestations/réunions ayant pour objet la participation des communautés locales ;
- ▶ Nombre de sites dégradés réhabilités et localisation (ponctuelle ou linéaire) ;
- ▶ Veille photographique sur les sites identifiés.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Puy de Dôme : aménagement des clôtures de l'enceinte du centre interministériel. Type de dépense : travaux	2016	185 000 €
Puy de Dôme : destruction d'une tour. Type de dépense : travaux	2018	80 000 €
Puy de Dôme : intégration paysagère des équipements TDF par bardage. Type de dépense : travaux	2016	100 000 €
Traitement de l'ancien zoo du puy de Dôme : acquisition des parcelles, suppression des équipements, dépollution et remise en état naturel. Type de dépenses : acquisition, travaux	2016-2017	300 000 €
Traitement de l'ancienne station service du rond point ouest d'Orcines : acquisition des parcelles, démolition du bâti vétuste, remise en état naturel. Type de dépenses : acquisition, travaux.	2016-2018	195 000 €
Traitement de la station électrique d'Enval : définir et réaliser les actions visant au renforcement de l'intégration paysagère du site. Type de dépense : études et aménagement	2017	25 000 €
Actions localisées sur la qualité paysagère : identifier les points de vue à valoriser et les points noirs à traiter. Emettre des préconisations sur des secteurs à enjeux tels que la Font de l'Arbre. Travail d'identification fait en relation avec les populations. Réaliser les opérations identifiées. Type de dépenses : travaux	2016-2020	250 000 €
Dépenses sur 6 ans		1 135 000 €
Personnel affecté		1



Aller vers une gestion patrimoniale de la ressource géologique

Pilotage : État, Département

Réalisation : État, professionnels

Partenariats techniques ou institutionnels : UNICEM, Parc des Volcans, associations de protection de l'environnement, experts de la faune et de la flore, communes, communautés de communes

Constats

Bien que plusieurs sites naturels inscrits au patrimoine mondial contiennent des carrières de taille importante (Kamtchatka, Jurassic coast, Îles Éoliennes ...), la présence d'exploitation industrielle de matériaux géologiques n'est pas compatible avec l'esprit du patrimoine mondial.

Sur le territoire du bien, cette activité est très peu présente. L'extraction artisanale et traditionnelle de pierre de taille concerne une surface très restreinte. Inscrite dans une continuité historique, cette activité, par son usage ancien dans les monuments et l'habitat traditionnel local, a contribué à façonner un patrimoine et un paysage singuliers. Il n'y a actuellement que deux carrières de pouzzolane en activité sur le bien, qui représentent 0,1 % de la surface du bien.

Le schéma départemental des carrières adopté le 30 juin 2014, n'autorise pas de nouvelles extractions en site classé, sauf dans le cadre d'exploitation/réaménagement sur 5 ans de sites anciens, dans une volonté d'intégration paysagère. En vertu de la Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, la remise en état de ces sites et leur insertion paysagère et écologique ont été prises en compte dès les demandes d'autorisation d'exploitation des carrières. Leur fermeture est programmée en 2018 pour le puy de la Toupe et en 2030 pour le puy de Ténusset.

Quelques anciens lieux d'extraction constituent une opportunité pour mieux comprendre les processus géologiques. Le site de Lemptegy est un exemple remarquable de réussite touristique, écologique et culturelle de réhabilitation d'un site ancien d'extraction. En devenant un lieu emblématique de la compréhension de la formation d'un volcan, la conversion de cette carrière transforme en atout pour le patrimoine mondial ce qui pouvait être perçu comme une faiblesse.

Objectifs

- ▶ Mettre fin à l'exploitation industrielle de la pouzzolane sur le territoire du bien à échéance de 15 ans conformément aux engagements de l'État de ne pas renouveler les permis d'exploitation ;
- ▶ Favoriser une gestion qualitative des matériaux extraits jusqu'à ces échéances ;
- ▶ Requalifier les lieux d'extraction par des opérations de re-naturalisation ou de valorisation scientifique.

Description de l'action

1) Accompagner la fermeture des carrières de pouzzolane encore en activité

- ▶ Créer un groupe de travail entre les carriers concernés, les collectivités, les services de l'État et les associations de protection de l'environnement pour anticiper les évolutions, les accompagner et contractualiser celles qui sont nécessaires.

- ▶ Pendant la durée d'exploitation, poursuivre le travail de sensibilisation et d'information des carriers aux enjeux de gestion en lien avec la valeur universelle exceptionnelle, la protection des milieux et des espèces et étudier avec eux les modalités de gestion adaptées dans le cadre d'une charte partenariale à établir entre les exploitants, le Parc des Volcans d'Auvergne et les services de l'État.
- ▶ Faire inscrire pour l'ensemble du périmètre (bien et zone tampon) l'interdiction d'ouverture de nouveaux sites, d'extension ou de prolongement des carrières de pouzzolane actives dans le cadre de l'élaboration du schéma régional des carrières qui doit être adopté au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

2) Requalifier les lieux d'extraction en cohérence avec le programme opérationnel paysager

Assurer l'intégration paysagère des sites et leur valorisation scientifique après leur fermeture en respectant les préconisations indiquées dans le dossier d'autorisation. L'État veillera au respect des engagements pris dans le cadre des remises en état finales des sites, fixées par les arrêtés d'autorisation.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de sites fermés

Actions programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Carrière de la Toupe : suivi de l'exploitation de la carrière jusqu'à sa fermeture. Accompagnement du carrier pour le traitement paysager et naturaliste du site.	2016-2018	Provision réalisée par l'entreprise
Carrière de Ténusset : suivi de l'exploitation de la carrière jusqu'à sa fermeture. Accompagnement du carrier pour le traitement paysager et naturaliste du site.	2016-2020	Provision réalisée par l'entreprise
Dépenses sur 6 ans		1 135 000 €
Personnel affecté		0,5

Prévenir l'érosion

Pilotage : Parc des Volcans

Réalisation : État, Parc des Volcans, Département, Communes, Communautés de communes

Partenariats techniques ou institutionnels : associations de sports motorisés, agriculteurs, forestiers, CRPF, ONF, Chambre d'agriculture, ACOFOR, organisateurs de manifestations sportives

Constats

Le site est très sensible à l'érosion car plusieurs facteurs de fragilité se combinent :

- 1) De fortes pentes sur les édifices volcaniques, la faille et les bords de coulée,
- 2) Des matériaux meubles (cendres volcaniques sur les édifices volcaniques, marnes et sédiments meubles sous les coulées anciennes),
- 3) Des sols volcaniques jeunes (andosols) peu consistants et très sensibles au gel, à la liquéfaction et au vent,
- 4) Un climat très agressif avec des précipitations abondantes et intenses, des périodes de froid longues et des épisodes neigeux.

Si l'érosion est un phénomène naturel, elle peut être accentuée par un certain nombre d'activités humaines qui génèrent ou renforcent le phénomène :

- 1) L'absence de conduite de pâturage,
- 2) La circulation d'engins agricoles ou forestiers sur des sols fragilisés,
- 3) Les activités de loisir motorisé hors-piste ou sur des chemins inadaptés à supporter le passage d'engins puissants,
- 4) La randonnée pédestre sur des végétations supportant mal le piétinement (pelouses d'altitude, landes à callune, pelouses xérophiles) quand les visiteurs sont trop nombreux et se concentrent sur quelques sites.

Les visiteurs et les communautés locales n'ont pas toujours conscience de la fragilité des milieux, ni de l'impact de leurs activités sur l'érosion.

Contrairement aux idées reçues qui considèrent que le pâturage joue un rôle déterminant dans le développement de l'érosion, des travaux scientifiques (Coquillard et al. 1988) ont montré que les plages d'érosion très visibles sur les versants sud de cônes de scories emblématiques à forte pente (puys de Pariou, de Lassolas, de Jumes et Coquille...) ne découlaient pas d'un surpâturage mais de l'arrêt de cette activité. En effet, le pâturage contribue à rajeunir la callune et à favoriser son maintien, tandis qu'après abandon, la callune évolue vers un stade sénescant durant lequel elle part par plaques et laisse le matériau à nu.

Ces marques d'érosion restent superficielles, peu nombreuses et localisées, et ont fait depuis plusieurs années déjà, l'objet d'un traitement attentif (action sur le pâturage, gestion des chemins).

Objectifs

- ▶ Sensibiliser tous les acteurs à la fragilité des milieux volcaniques et à leur rôle dans l'apparition de l'érosion ;
- ▶ Prévenir les risques d'érosion en agissant sur la fréquentation, en renforçant les mesures de surveillance et en développant des méthodes de gestion des espaces pastoraux et forestiers adaptées à la fragilité des sols ;
- ▶ Restaurer les terrains dégradés par des travaux de réhabilitation.

Description de l'action

En concertation avec tous les acteurs concernés :

1) Sensibiliser et informer des risques d'érosion liés aux activités de loisir, de gestion pastorale et forestière

- ▶ Utiliser les observations menées dans le cadre de l'observatoire dynamique des paysages (Cf. fiche I, page 5) pour communiquer sur les situations rencontrées ;
- ▶ Communiquer sur les pratiques à privilégier et sur celles qui sont à proscrire ou à adapter.

2) Prendre en compte l'érosion comme un critère incontournable de la stratégie de gestion de la fréquentation et des cheminements (Cf. : fiche XIII, page 55) : répartition des flux (Cf. : fiche XIV, page 59), pratique des activités sportives (Cf. : fiche XV, page 63), actions de surveillances et de sensibilisations (Cf. : fiche XVI, page 67).

3) Mieux intégrer la question de l'érosion dans la gestion des estives (Cf. : fiche IX, page 39)

- ▶ En assurant le suivi régulier de la végétation en lien avec la conduite de l'estive pour adapter éventuellement les chargements ;
- ▶ En formant les bergers lors de leur première saison d'estive.

4) Mieux intégrer la question de l'érosion dans la gestion des forêts (Cf. : fiche VIII, page 35)

- ▶ En incluant cette question dans les chartes forestières de territoire et la charte de gestion forestière du site classé ;
- ▶ En menant des opérations expérimentales de méthodes adaptées aux caractéristiques de chaque site ;
- ▶ En mobilisant des financements spécifiques pour encourager des pratiques adaptées sur les sites les plus fragiles.

5) Réhabiliter les sites dégradés (principalement des cheminements) (Cf. : fiches XIII, XIV, pages 55 à 59)

- ▶ En poursuivant les programmes engagés par différents acteurs locaux dont le Parc des Volcans ;
- ▶ En proposant un programme pluriannuel concerté.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de sites traités/nombre de sites identifiés comme présentant des risques érosifs ;
- ▶ Nombre de communes ayant adopté une réglementation sur la circulation motorisée ;
- ▶ Évolution de la fréquentation.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
La Vache/Lassolas : suite aux études géologiques et pédologiques de 2010, reprendre le chemin afin de le stabiliser et de restreindre les risques d'érosion. Type de dépense : travaux	2018-2019	434 500 €
Côme : délimitation du chemin, sécurisation et préservation de son assise. Type de dépense : travaux	2017	200 000 €
Pariou : assurer l'assise du chemin sur la lèvre du cratère pour stopper l'érosion et interdire l'accès à la partie sommitale. Type de dépense : travaux.	2017	350 000 €
Clersou : assurer l'accès aux grottes actuellement visibles avec des mesures de mise en sécurité si nécessaires. Type de dépense : travaux.	2019	50 000 €
Puy de Louchadière : assurer l'accès au sommet du volcan par un chemin sécurisé pour les usagers et préserver le site de l'érosion, si possible en chemin public. Type de dépense : travaux	2020	200 000 €
Dépenses sur 6 ans		1 234 500 €
Personnel affecté		Voir fiches I, VIII, IX, XIV, XV, XVI



Maitriser l'occupation et l'utilisation des sols dans une optique de préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle

Constats

La lisibilité des paysages est principalement liée aux modes d'occupation et d'utilisation de l'espace qui le composent. L'alternance de zones agricoles, boisées et, sur la zone tampon, habitées, donne à voir les différents édifices géologiques du bien ou les estompe. La qualité paysagère du site fait aussi souvent écho à la qualité des milieux et de la biodiversité.

En outre, il convient de noter que la majorité du bien est constitué de propriétés privées.

Le système réglementaire français permet d'agir directement sur l'occupation et l'utilisation de l'espace, que celui-ci soit privé ou public. Le site dispose ainsi sur tout ou partie de son périmètre de protections globalement adaptées à chacun de ses secteurs :

- ▶ Le site classé, interdit toute construction susceptible de modifier l'esprit des lieux, et soumet au régime d'autorisation par l'État toute intervention paysagère hors entretien courant. Il offre une protection forte sur le cœur du bien qui regroupe l'ensemble des édifices volcaniques, secteur le plus fragile ;
- ▶ Les documents d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale (SCoT) et plans locaux d'urbanisme), la charte du Parc et la loi montagne (qui interdit notamment toute urbanisation en discontinuité des bourgs) définissent, sur l'ensemble du bien et de la zone tampon, l'équilibre entre espaces urbains et espaces agricoles ainsi que des orientations paysagères. Ils permettent ainsi de maitriser de manière stricte l'occupation des sols ;
- ▶ Diverses protections environnementales (Natura 2000, ENS, arrêtés de biotope) protègent les milieux remarquables ;
- ▶ La réglementation des boisements permet de définir les zones pouvant être plantées, être boisées ou destinées à rester libres de forêts.

Bien qu'intégrant les principaux enjeux paysagers et géologiques du site, certains de ces documents ont été élaborés avant le lancement du projet d'inscription au patrimoine mondial. De fait, la prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle dans ces documents pourrait être renforcée. En outre il apparaît souhaitable, sur les zones les plus sensibles (pression urbaine sur la faille de Limagne notamment), de conforter sur le long terme les orientations choisies qui visent à la préservation des espaces naturels et agricoles.

Enfin, si la destination des sols est bien définie, la mise en œuvre de certaines mesures du plan de gestion (maintien des estives, aménagement des cheminements) et la pérennité des orientations peuvent être renforcées par la mise en œuvre d'une stratégie de maitrise foncière publique ciblée et de réorganisation du foncier privé.

Enjeux

Le premier enjeu porte sur les outils de protection pour lesquels il faut :

- ▶ Améliorer leur articulation et la prise en compte des spécificités d'un site patrimoine mondial ;
- ▶ Mettre en œuvre, sur les zones les plus sensibles, des outils réglementaires ciblés permettant de conforter sur le long terme les orientations arrêtées.

Une action foncière ciblée sur les biens privés (maîtrise publique de certains secteurs et réorganisation parcellaire) constitue un second enjeu, notamment pour la mise en œuvre de programmes visant à pérenniser une activité agricole de qualité, au service de la biodiversité et des paysages.

Objectifs

- ▶ Protéger l'intégrité du bien de toute action pouvant porter atteinte aux formes géologiques et à leur esthétique par des mesures réglementaires et contractuelles ;
- ▶ Accroître les capacités, la qualité et la cohérence des interventions en confortant la maîtrise foncière publique et en accompagnant la gestion des espaces privés ;
- ▶ Restructurer le parcellaire pour assurer la pérennité des activités agricoles créatrices de paysages ouverts.

Description de l'action

1) Conforter et harmoniser la réglementation existante (fiche V, page 23)

La mise en œuvre d'outils spécifiques sur le secteur de la faille de Limagne doit permettre de renforcer la pérennité des orientations inscrites dans les documents d'urbanisme.

Il s'agit également pour mieux assurer la mise en œuvre efficace des orientations arrêtées, de compléter la couverture en document d'urbanisme, d'accompagner la mise à jour des documents d'urbanisme les plus anciens, et de résoudre les éventuelles incohérences qui pourraient être décelées entre les différents documents.

2) Prendre en compte le renforcement et la préservation de la valeur universelle exceptionnelle dans les documents d'urbanisme (fiche VI, page 25)

La plupart des plans locaux d'urbanisme ayant été élaborés avant la mise en place de la démarche patrimoine mondial, il s'agit ici de renforcer la déclinaison des orientations du plan de gestion dans ces documents.

3) Renforcer la maîtrise foncière (fiche VII, page 29)

En s'appuyant sur une veille foncière conduite à l'échelle du bien, en fonction des sites identifiés comme présentant un enjeu particulier en termes de préservation de l'intégrité des édifices et des paysages, il conviendra de développer l'ensemble des outils juridiques permettant d'assurer une maîtrise foncière (convention, préemption, acquisition). Cette approche sera complétée par des opérations d'amélioration des structures du parcellaire agricole sur les éléments structurants du paysage (zones ouvertes agricoles des plateaux, édifices volcaniques, forêts du bien), là où le morcellement important peut à terme, nuire au maintien de la qualité paysagère.

Conforter et harmoniser la réglementation existante

Pilotage : Département

Réalisation : État, Département, Parc des Volcans, communes, communautés de communes et d'agglomération

Partenariats techniques ou institutionnels : Région, agence d'urbanisme, Pays du Grand Clermont, Pays du Grand Sancy, Pays des Combrailles, associations sports de nature, associations de protection de l'environnement, CPIE, chambre d'agriculture

Constats

Le territoire comprend une diversité d'utilisations et de propriétés foncières. Différentes mesures réglementaires encadrent l'occupation du sol et les usages (documents d'urbanisme, réglementation des boisements, charte de parc naturel régional, site classé...). Ces mesures réglementaires sont globalement adaptées aux enjeux du site, mais elles peuvent nécessiter ponctuellement des ajustements soit pour mettre à jour des documents obsolètes ou manquants, soit pour renforcer l'inscription à long terme des orientations actées sur les secteurs soumis aux fortes pressions foncières (faille de Limagne notamment).

En outre, leur nombre important peut les rendre parfois difficiles à lire pour les usagers.

Objectifs

- ▶ Recenser, compiler et analyser les mesures réglementaires et les statuts de la propriété foncière afin de mieux les faire connaître aux acteurs locaux et de détecter les problématiques ponctuelles pouvant exister ;
- ▶ Conforter la pérennité des orientations actées par le SCOT sur les secteurs les plus sensibles, notamment la faille de Limagne et la montagne de la Serre ;
- ▶ Accompagner la mise en œuvre des différentes mesures réglementaires et notamment assurer la cohérence des différents projets d'équipements/aménagements eu égard aux protections du site ;
- ▶ Informer les acteurs locaux sur l'importance du maintien, de l'harmonisation et du renforcement de la protection pour la préservation du bien.

Description de l'action

1) Procéder à un état des lieux des mesures encadrant les usages du sol et des propriétés foncières et assurer sa diffusion auprès des acteurs locaux

- ▶ Affiner l'analyse comparée des différentes mesures réglementaires et des documents prescripteurs (documents d'urbanisme, charte du Parc des Volcans, Schéma de Cohérence Territoriale) pour vérifier leur complémentarité et relever d'éventuelles incohérences ;
- ▶ Assurer le recueil de l'ensemble des mesures réglementaires s'appliquant au bien et des différents types de propriété foncière. Élaborer un document didactique de présentation à destination des acteurs du territoire et de la Commission locale ;
- ▶ Assurer une animation et une diffusion régulière de l'information auprès de ces mêmes acteurs en fonction de l'évolution des différentes réglementations ainsi qu'auprès des usagers.

2) Conforter la pérennité des orientations actées par les Schémas de Cohérence Territoriale sur les secteurs sensibles et remédier aux problématiques ponctuelles observées

- ▶ Engager les évolutions ponctuelles utiles, selon le niveau de protection souhaité, des mesures encadrant les usages des sols ;
- ▶ Afin de confirmer dans le temps les secteurs non constructibles identifiés dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont, établir un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels sur les formes géologiques non incluses dans le site classé : faille de Limagne (prioritairement) et montagne de la Serre ;
- ▶ Inciter à la révision et l'harmonisation des différentes réglementations des boisements existantes, prioritairement sur la partie centrale de la Chaîne des Puys ;
- ▶ Généraliser les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (Cf. : fiche VI, page 25)

3) Veiller à la bonne application des documents prescripteurs

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution de la superficie du bien et de la zone tampon faisant l'objet de mesures de protection ;
- ▶ Évolution de la superficie urbanisable dans les documents d'urbanisme ;
- ▶ Publication et diffusion du document didactique synthétique sur les réglementations en vigueur.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Élaboration du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains	2017-2020	60 000 €
Révision des réglementations des boisements	2016-2020	35 000 €
Dépenses sur 6 ans		95 000 €
Personnel affecté		0.5

Prendre en compte le renforcement et la préservation de la valeur universelle exceptionnelle dans les documents d'urbanisme

Pilotage : Département et collectivités compétentes

Réalisation : État, Parc des Volcans, communes, communautés de communes et d'agglomération, pays du Grand Clermont, pays des Combrailles, pays du Grand Sancy

Partenariats techniques ou institutionnels : agence d'urbanisme, CAUE, Département

Constats

Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (Plan Locaux d'Urbanisme et cartes communales) constituent des outils efficaces d'organisation de l'espace, de préservation des espaces agricoles et naturels et de maîtrise de l'urbanisation, en fixant des règles précises et contraignantes, opposables aux tiers sur l'occupation et l'usage des sols.

Les Schémas de Cohérence Territoriale définissent à l'échelle d'un bassin de vie, les grandes orientations devant être prises en compte dans ces documents d'urbanisme communaux.

Ces documents doivent notamment assurer une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des sites, des milieux et des paysages naturels. Ils doivent également assurer la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes et la remise en bon état des continuités écologiques. Ils doivent donc organiser l'équilibre entre les activités humaines et ces attentes fortes de préservation des milieux naturels. (Cf. : article L121-1 du Code de l'Urbanisme).

Au 31 décembre 2014, deux Schémas de Cohérence Territoriale recouvrent plus de 90% du périmètre ; seule la partie Sud-Ouest n'est pas couverte. Par ailleurs, 28 des 30 communes du bien sont dotées de documents d'urbanisme réglementaires communaux ou intercommunaux. Les deux communes restantes sont soumises au règlement national d'urbanisme qui pose, en matière d'urbanisation, un principe d'inconstructibilité des terrains situés hors des parties urbanisées de la commune. Une de ces deux communes a engagé l'élaboration d'un PLU.

Objectifs

- ▶ Assurer une couverture totale du périmètre en documents d'urbanisme réglementaire contribuant à la préservation du bien ;
- ▶ Assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux pour les communes couvertes par un Schéma de Cohérence Territoriale ;
- ▶ Renforcer les mesures visant à assurer l'intégrité des édifices géologiques et l'organisation harmonieuse des espaces bâtis avec les milieux agricoles, forestiers et naturels adjacents ;
- ▶ Maîtriser l'urbanisation et l'étalement urbain ;
- ▶ Préserver le foncier agricole et les espaces naturels dans le cadre des documents d'urbanisme.

Description de l'action

1) Agir en amont pour une prise en compte des critères de la valeur universelle exceptionnelle

- ▶ Renforcer la mise en réseau des organismes en matière de conseil et d'expertise intervenant sur le site afin de construire une culture commune en matière de planification, d'urbanisme opérationnel et de conception de projets, en associant le CAUE, l'agence d'urbanisme, les services de l'État, le Parc des Volcans et les équipes de recherche ;
- ▶ Faire connaître et sensibiliser les différentes collectivités aux enjeux de la valeur universelle exceptionnelle et favoriser leur prise en compte dans les documents d'urbanisme ou les projets d'aménagement du territoire. Pour cela, en lien avec le Programme Opérationnel Paysager, il s'agit de diffuser des outils d'information et de sensibilisation aux élus en identifiant de manière concertée les mesures spécifiques nécessaires. À cet effet, un support didactique sera élaboré ;
- ▶ Inciter les collectivités à s'inscrire dans des démarches de planification à l'échelle intercommunale ou à dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (ex : secteur du Grand Sancy pour la partie Sud-Ouest du périmètre).

2) Accompagner l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme

- ▶ Accompagner l'étude paysagère réalisée dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des Schémas de Cohérence Territoriale et plans locaux d'urbanisme : cette étude doit être élaborée à l'échelle intercommunale (ou du moins prendre en compte les grandes caractéristiques du paysage à cette échelle) afin de garantir la cohérence des choix d'aménagement effectués par plusieurs communes limitrophes.
Pour cela, recourir et mobiliser les outils existants d'aide à la décision à la disposition des collectivités territoriales du site : atlas des paysages, atelier rural d'urbanisme du Parc des Volcans, le CAUE ;
- ▶ Prendre en compte les enjeux liés à la valeur universelle exceptionnelle dans le cadre de l'association des services de l'État à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme (porter à connaissance, notes d'enjeux).

3) Maîtriser l'urbanisation et préserver les espaces agricoles et naturels

- ▶ Définir les orientations en termes d'urbanisation de manière concertée avec les collectivités compétentes en matière d'urbanisme : maîtriser les extensions de l'urbanisation et préconiser les constructions et réhabilitations dans les bourgs en s'appuyant sur la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
- ▶ Instituer dans les secteurs agricoles les plus sensibles des zones agricoles protégées (article L.122-2 du code rural). Créée par arrêté préfectoral, la Zone agricole protégée s'impose aux documents d'urbanisme, qui ne peuvent remettre en cause la vocation agricole des périmètres couverts.

Mode d'évaluation

- Évolution des superficies dédiées à l'urbanisation future ;
- Évolution des destinations des sols dans les documents d'urbanisme ;
- Taux de couverture du territoire en documents intercommunaux récents d'urbanisme ;
- Mise en compatibilité des PLU avec les SCoT du Grand Clermont et des Combrailles ;
- Approbation du SCoT du Grand Sancy.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Etablir ou réviser les plans locaux d'urbanisme : sur les 30 communes que compte le bien, au moins 17 doivent procéder à l'élaboration ou la révision de leur PLU. Type de dépenses : bureau étude, enquêtes d'utilité publique	2015-2020	283 000 €
Élaboration du SCoT du Grand Sancy : plusieurs communes du bien dépendent du Pays du Grand Sancy qui pour répondre à une obligation légale doit réaliser un SCoT qui contribuera ainsi à renforcer les prescriptions propices à la préservation du bien. Type de dépenses : bureau d'étude.	2016-2020	200 000 €
Dépenses sur 6 ans		483 000 €
Personnel affecté		0.5



Renforcer la maîtrise foncière

Pilotage : Département

Réalisation : Département, Parc des Volcans, communes, communautés de communes et d'agglomération

Partenariats techniques ou institutionnels : État, EPF-SMAF, SAFER, associations de propriétaires, chambre d'agriculture, CRPF, ONF

Constats

La structure foncière du périmètre du bien repose essentiellement sur le régime de la propriété privée ou sectionale, ce qui dans certains cas peut être un frein à la préservation du site. Plusieurs outils permettent d'accroître la maîtrise foncière soit par le conventionnement, soit par une politique d'acquisition.

Par ailleurs, le morcellement du parcellaire est un frein à la viabilité des exploitations agricoles ainsi qu'à une gestion patrimoniale du territoire. Ce morcellement entraîne un accroissement considérable du temps de travail des agriculteurs tant pour les déplacements que pour la gestion des locations. Cette situation, si elle perdure, nuit à la transmission des exploitations. Elle peut conduire à terme au délaissement des parcelles les plus excentrées au risque du retour de la friche et donc de la fermeture progressive des paysages. Ce type de difficulté est particulièrement sensible sur la partie Est du périmètre du bien et sur la zone tampon.

Objectifs

- ▶ Faciliter la gestion et la préservation sur des secteurs à enjeu ;
- ▶ Préserver le foncier agricole et naturel sur le périmètre Chaîne des Puys - faille de Limagne ;
- ▶ Préserver les milieux naturels et les paysages ;
- ▶ Maintenir une agriculture viable et limiter le morcellement des exploitations.

Description de l'action

1) Définir des espaces prioritaires

En lien avec l'équipe scientifique et les collectivités, en s'appuyant sur les données de l'observatoire dynamique des paysages, il s'agit de définir les secteurs pour lesquels une maîtrise foncière publique revêt un caractère urgent pour assurer leur préservation tant paysagère, naturaliste que géologique, et apporter des solutions pérennes en termes de gestion.

Cette évaluation fera l'objet d'une cartographie qui sera ensuite partagée avec les collectivités publiques du bien.

2) Mettre en œuvre une veille foncière

Afin d'avoir une parfaite connaissance des mouvements fonciers qui permettent aux acteurs publics de se porter acquéreurs sur des secteurs à forts enjeux paysagers, il importe d'établir une veille des mouvements fonciers sur l'ensemble du périmètre. La SAFER dont la mission est d'améliorer les structures foncières par l'installation ou le maintien d'exploitations agricoles ou forestières, dispose d'un tel outil auquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme adhère.

3) Contractualiser avec les propriétaires

Il s'agit d'amener les propriétaires à autoriser les collectivités à réaliser les opérations et les investissements utiles à la préservation des sols, des paysages et de la biodiversité dans le cadre de conventions décennales en échange d'une autorisation d'usage pour une pratique maîtrisée de la randonnée ou pour la mise en défens de certains espaces.

4) Conduire des actions ciblées d'acquisition

Certains secteurs du bien se trouvent en situation de déshérence soit parce que les propriétaires ne sont plus identifiés, soit parce que ceux-ci n'effectuent aucune gestion de leurs parcelles menaçant l'intégrité et la lisibilité des édifices géologiques. Afin d'assurer la gestion de ces espaces, il s'agira au cas par cas de déterminer quelle est la collectivité la mieux à même de se porter acquéreur soit de gré à gré, soit par le biais d'une procédure d'expropriation via une déclaration d'utilité publique. En outre, des secteurs à fort enjeux environnementaux représentatifs de la richesse naturelle du site pourraient aussi faire l'objet d'une acquisition lorsqu'ils sont l'objet de menaces avérées, afin de garantir le maintien, voire l'amélioration de la biodiversité.

5) Établir un droit de préemption sur les sites naturels et paysagers les plus sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles sont institués par délibération du Conseil départemental en vue d'assurer la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels. Le droit de préemption peut être établi sur ces espaces avec l'accord des conseils municipaux des communes dotées d'un plan local d'urbanisme. Les terrains acquis par le Conseil départemental doivent être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

En s'appuyant sur la veille foncière mise en œuvre sur le périmètre, le Conseil départemental ou les communes déclencheront leur droit de préemption dès qu'une parcelle recoupant les périmètres prioritaires sera mise en vente.

6) Structurer les espaces agricoles et forestiers

► **Faciliter et sécuriser les échanges amiables.** Pour pallier le morcellement de leurs exploitations, certains agriculteurs effectuent entre eux des échanges de parcelles sans que cette modification ne soit sécurisée par un acte juridique. Dès lors, il convient de leur apporter une assistance technique et juridique pour réaliser les actes nécessaires ;

► **Mettre en œuvre des aménagements fonciers agricoles et forestiers.** Il importe de bien mesurer les avantages liés à ce type d'opération tant en termes économiques (meilleure organisation des exploitations agricoles), sociaux (gain de temps pour l'agriculteur dans la gestion de son exploitation) qu'environnementaux (préservation/reconstitution de haies, rationalisation des dessertes d'exploitation) et paysagers (maintien d'espaces ouverts, limitation de la friche et des accrus forestiers).

Mode d'évaluation

- Évolution des superficies faisant l'objet d'un conventionnement avec les propriétaires ;
- Évolution des superficies relevant du domaine des collectivités publiques ;
- Évolution des superficies rattachées à un Espace Naturel Sensible ;
- Évolution du morcellement parcellaire.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Veille foncière : suivre les mouvements fonciers sur l'ensemble du périmètre via l'observatoire foncier de la SAFER. Type de dépense : adhésion à Vigifoncier au prorata du nombre de communes.	2016-2020	4 800 €
Création d'espaces naturels sensibles : la création d'ENS présente l'intérêt de coupler la préservation de l'intégrité des édifices et de la biodiversité. Elle s'accompagne également d'un document de gestion spécifique au secteur concerné. L'ENS ouvre un droit de préemption.	2016-2020	Action interne représentant 1 ETP
Acquisitions : les acquisitions interviendront sur des périmètres identifiés comme prioritaires pour assurer leur intégrité. Elles pourront être réalisées de gré à gré, par application du droit de préemption ou encore de l'expropriation.	2017-2020	150 000 €
Dépenses sur 6 ans		154 800 €
Personnel affecté		0.5



Maintenir et développer des activités agricoles et sylvicoles pérennes et respectueuses des paysages

Constats

Les activités agricoles et sylvicoles ont façonné les paysages de la Chaîne des Puys - faille de Limagne en leur donnant une apparence plus naturelle que si cet espace n'avait pas été anthropisé.

L'activité pastorale maintient les landes et les sommets des puys ouverts. Par ailleurs, l'alternance de prairies et de forêts permet de souligner les caractéristiques morphologiques originales telles que la cheire de Côme.

Cependant, l'évolution des tissus et pratiques sylvicoles et agricoles pourraient remettre en cause cet équilibre. En effet, la production de paysage n'est pas la finalité des activités agricoles et forestières mais un résultat non intentionnel, une externalité positive.

Enjeux

La structure de la population agricole, majoritairement âgée, la dérégulation structurelle de la production, créent un risque de déstructuration du tissu agricole dans les cinq à dix années à venir. De nombreuses exploitations ne trouvent pas de repreneur. Celles qui restent, vouées à l'agrandissement, se replient sur les espaces les plus productifs et les plus faciles à exploiter de la zone tampon, délaissant les puys. Il est donc indispensable, en parallèle à des actions ciblant les zones pastorales, d'engager une politique volontariste de soutien à l'agriculture d'élevage sur les plateaux et de valorisation des produits afin d'assurer la pérennité d'une activité nécessaire à la préservation des espaces ouverts du bien.

Dans le même temps, les forêts matures d'un point de vue sylvicole seront récoltées dans les prochaines années. Les modes d'exploitation, de gestion et de renouvellement du couvert forestier doivent prendre en compte les conditions particulières du bien pour préserver l'intégrité des chemins actuels, diversifier les essences, influencer avec une vision paysagère la répartition des espaces forestiers.

Objectifs

- ▶ Soutenir l'activité agricole sur la zone tampon pour que puisse se maintenir et se développer une activité pastorale sur la zone centrale du bien, en lien avec les orientations écologiques ;
- ▶ Développer une activité forestière durable, qui prenne en compte les enjeux de la valeur universelle exceptionnelle et du maintien du bon état écologique.

Description de l'action

1) Faire évoluer les pratiques agricoles et sylvicoles pour mieux intégrer les particularités écologiques et paysagères du site (Cf. : fiche VIII, page 35) :

En plus de l'intégration des attentes paysagères et d'intégrité du site dans les pratiques actuelles, l'inscription offre l'occasion de développer des opérations pilotes et novatrices sur les modes de gestion et d'exploitation agricole et forestière. Une attention particulière sera portée pour les zones à enjeu d'érosion (Cf. : fiche IV, page 17).

2) Maintenir les estives en renforçant les activités agro-pastorales (Cf. : fiche IX, page 39)

Tout en jouant sur la complémentarité entre l'agropastoralisme et la forêt, il s'agit de contribuer à pérenniser l'activité pastorale afin de maintenir des espaces ouverts et entretenus. Au-delà de l'impact paysager positif de l'activité pastorale, celle-ci est également propice à l'existence d'une biodiversité particulière.

3) Transmettre et installer des exploitations agricoles viables et respectueuses de la valeur universelle exceptionnelle pour éviter la fermeture des paysages (Cf. : fiche X, page 43)

Il s'agit ici de connaître et anticiper l'évolution des exploitations et de fournir un effort accru pour l'identification et l'accompagnement des porteurs de projet.

4) Maintenir les activités agricoles et forestières en promouvant leurs produits et en développant les circuits courts (Cf. : fiche XI, page 45)

Il s'agit pour l'essentiel de faciliter la rencontre des producteurs avec le marché local et de bien identifier les productions locales agricoles ou forestières.

Faire évoluer les pratiques agricoles et sylvicoles pour mieux intégrer les particularités écologiques et paysagères du site

Pilotage : Département

Réalisation : Département, Parc des Volcans, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers, CRPF, ONF, État

Partenariats techniques ou institutionnels : communes, communautés de communes et d'agglomération, ACOFOR
Pays du Grand Clermont, Pays des Combrailles, Pays du Grand Sancy, structures animatrices et porteuses des sites Natura 2000

Constats

Dans le domaine agricole, les exploitations ont tendance à délaisser les espaces les plus difficiles à exploiter, peu productifs ou non mécanisables pour se concentrer sur les terres les plus plates, plus fertiles ou plus proches des bâtiments d'exploitation. Or, cette évolution entraîne un double risque : sur le bien, un délaissement qui conduit à une fermeture du paysage ; sur le plateau de la zone tampon, une intensification de la production herbagère et des conduites d'élevage pouvant avoir un impact sur la qualité de la ressource en eau et la diversité floristique. Les zones d'estives de Vichatel, Récoleine, Orcines, Fontêtes, Montmeyre, Manson sont les plus concernées.

Dans le domaine sylvicole, une partie importante des forêts du bien et de sa zone tampon possède un réel potentiel économique. Mais les techniques d'exploitation ont évolué rapidement vers une mécanisation quasi exclusive de la ressource, avec des impacts potentiels forts sur le paysage et la biodiversité. De plus, certains peuplements issus des plantations des années soixante sont mono spécifiques ; une évolution vers des forêts diversifiées est difficile à conduire si elle n'est pas anticipée. La coupe à blanc est souvent la seule solution possible mais se pose alors la question de la stratégie à adopter après l'exploitation des bois. Enfin, les modes de gestion forestière doivent prendre en compte les enjeux du bien pour préserver la biodiversité et la valeur universelle exceptionnelle : préservation de la naturalité de certains secteurs, accroissement de la diversité des essences et des âges du bois.

Objectifs

- ▶ Accompagner les agriculteurs, les propriétaires et les forestiers pour mieux prendre en compte les caractéristiques de la valeur universelle exceptionnelle dans leurs pratiques ;
- ▶ Maintenir les zones d'estives en particulier sur les secteurs sensibles (Cf. : fiche IX, page 39) ;
- ▶ Lutter contre l'enfrichement et les boisements des édifices volcaniques ;
- ▶ Expérimenter de nouvelles méthodes agricoles et sylvicoles adaptées aux caractéristiques du bien, aux contraintes techniques et économiques de production tout en veillant à garantir la biodiversité des milieux ;
- ▶ Encourager la mise au point de méthodes agricoles et sylvicoles innovantes adaptées aux caractéristiques du bien et aux contraintes des agriculteurs et des forestiers.

Description de l'action

1) Assurer une animation auprès des différents acteurs concernés pour

- ▶ Sensibiliser les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires à l'impact de leurs pratiques sur la préservation ou la dégradation de la valeur universelle exceptionnelle, sous forme de réunions techniques, de visites et de supports d'information ;
- ▶ Accompagner les propriétaires forestiers et les agriculteurs pour adapter, si besoin, leurs pratiques aux enjeux du site, en particulier dans le cadre des contrats environnementaux et inciter à poursuivre et développer ces pratiques vertueuses ;
- ▶ Prendre en compte la valeur universelle du site dans les projets agri-environnementaux et les mesures qui en découlent ;
- ▶ Accompagner les agriculteurs pour les aider à incorporer les principes de conservation de la valeur universelle exceptionnelle dans leurs projets de modernisation ou d'évolution de leurs exploitations.

2) Développer et soutenir les pratiques liées à l'estive et au sylvo-pastoralisme (Cf. : fiche IX, page 39)

3) Développer et promouvoir des méthodes de gestion et d'exploitation agricole ou forestière adaptées aux enjeux du bien

- ▶ Favoriser la diversité forestière en constituant des îlots de sénescence et de vieillissement, en préservant chaque fois que possible les arbres hôtes « à biodiversité », destinés à renforcer la trame verte forestière, en privilégiant les mélanges d'essences sur les surfaces qui s'y prêtent ;
- ▶ Préserver le site par la recherche de méthodes d'exploitation les moins conséquentes : débardage par câble, réalisation d'un schéma d'accès dans une logique globale de gestion : desserte adaptée, place de dépôts définie plutôt près des routes / chemins de qualité... / protection des sols / tranquillité de la faune / diminution du nombre de chemins / encadrement de la circulation des véhicules motorisés de loisirs etc ;
- ▶ Initier et accompagner des expériences individuelles ou collectives d'agriculteurs pour adapter leurs pratiques à la préservation de la valeur universelle exceptionnelle (conduite des prairies, conduite de troupeaux, réduction de l'usage de pesticides, gestion des haies et des zones humides, intégration d'espaces semi-naturels peu productifs dans leur système...) ;
- ▶ Suivre et évaluer l'impact économique, environnemental et paysager de ces nouvelles méthodes (Cf. : fiches I, II (pages 5 à 11), IV et V (pages 17 à 23)).

4) Actualiser dans le site classé, le document cadre pour la gestion forestière en prenant en compte les caractéristiques forestières de la zone et les enjeux de la valeur universelle exceptionnelle

Le document cadre « charte de gestion forestière » a pour objectif de définir précisément les attentes en termes de gestion courante forestière et de donner des indications partagées pour une bonne gestion durable de la forêt sur le site classé. Il constitue un document de référence qui a vocation à orienter les modes de gestion sur l'ensemble du bien.

Mode d'évaluation

- ▶ Existence d'un schéma de desserte ;
- ▶ Nombre d'agricultures et forestiers soutenus pour l'adaptation des méthodes ;
- ▶ Évolution de la biodiversité forestière ;
- ▶ Évolution des surfaces d'estives (Cf. : fiche IX, page 39).

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Soutien au pastoralisme : mettre en cohérence les objectifs Natura 2000/site classé/Valeur Universelle Exceptionnelle sur les landes des territoires pastoraux en lien avec les contrats MAET	2016-2020	332 000 €
Dépenses sur 6 ans		332 000 €
Personnel affecté		0.5



Maintenir les estives en renforçant les activités agro-pastorales

Pilotage : Parc des Volcans

Réalisation : Parc des Volcans, professionnels, Département

Partenariats techniques ou institutionnels : Chambre d'agriculture, coopératives d'estives, SAFER, État, structures animatrices et porteuses des sites Natura 2000, Région

Constats

La plupart des sommets des volcans et leurs coulées associées ont été utilisés pendant des siècles pour le pâturage de troupeaux collectifs ovins et bovins. Cette pratique a façonné le paysage. Six estives collectives et quelques usagers individuels sur les puys et les coulées ont un rôle essentiel pour garantir l'accès et l'ouverture des paysages des volcans majeurs de la Chaîne. Les éleveurs sont donc les principaux acteurs d'une activité pastorale aux enjeux multiples : économiques, entretien des milieux, maintien des paysages, de la biodiversité, protection contre certains risques naturels. Une partie de ces espaces de pâturage est couverte par des habitats « Natura 2000 ». L'objectif de maintien de l'activité pastorale est intégré dans la plupart des outils en place sur ce territoire.

Ces secteurs pentus et peu accessibles, ont un rôle important en termes de gestion de risques naturels : glissement des terrains, incendies... Le déficit d'exploitation ou d'entretien augmente ces risques.

La perte d'intérêt pour cette activité, les contraintes socio-économiques, la pression résidentielle, les conflits d'usage ont entraîné la diminution du nombre d'estives et de l'agropastoralisme et menacent donc les externalités positives associées décrites ci-dessus.

De plus, d'autres édifices géologiques nécessiteraient d'être entretenus par du pâturage de type estive, telles les pentes du plateau de la Serre, pour l'instant en grande partie en friches.

Objectifs

- ▶ Préserver la lisibilité des formes géologiques et la biodiversité des prairies par une conduite adaptée du pâturage, notamment en valorisant et complétant les diagnostics, retours d'expérience et stratégie déjà en place localement ;
- ▶ Maintenir voire restaurer les surfaces dévolues aux estives ;
- ▶ Assurer une attractivité de l'activité pastorale en synergie avec les démarches en place ou en projet dans les outils locaux de protection déployés sur le territoire.

Description de l'action

1) Définir une politique territorialisée liant agropastoralisme et forêt

- ▶ Pour préciser les modalités de gestion optimales permettant de garantir la valeur universelle exceptionnelle tout en assurant une productivité correcte des troupeaux, synthétiser les connaissances concernant les relations entre conduite du pâturage et dynamiques végétales sur les estives de la Chaîne des Puys ;

- ▶ Valoriser et compléter les réflexions et les travaux existants en constituant un groupe de travail fédérant tous les acteurs concernés (groupements pastoraux, propriétaires, forestiers, chasseurs, naturalistes) qui aura en charge de promouvoir une politique originale de gestion concertée de l'agropastoralisme et de la forêt comme activités économiques protégeant et valorisant la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Constituer une équipe technique d'appui pour faciliter la mise en œuvre de cette politique. Celle-ci pourra réunir des techniciens des organismes agricoles et forestiers, du Parc des Volcans, des acteurs des sites Natura 2000 et du Conseil départemental ;
- ▶ Formaliser et promouvoir cette politique de gestion concertée de l'agro-pastoralisme et de la forêt qui devra intégrer :
 - ▶ La préservation et la reconquête d'estives dans le cadre des révisions des réglementations des boisements (Cf. : fiche IV, page 17) ;
 - ▶ La préservation des forêts à enjeux ;
 - ▶ Des synergies avec les stratégies Natura 2000 et les mesures d'accompagnement liées.

2) Contribuer à pérenniser l'activité pastorale collective

- ▶ Faire connaître l'agro-pastoralisme et contribuer au développement de compétence ;
- ▶ Promouvoir l'élaboration de diagnostics pastoraux ;
- ▶ Accompagner le gardiennage des troupeaux sous forme soit :
 - ▶ de gardien salarié, employé par le gestionnaire d'estive ou le groupement d'employeurs sur un troupeau collectif ;
 - ▶ de prestataire de service qui facture au gestionnaire d'estive une prestation de gardiennage sur un troupeau collectif ;
 - ▶ un système d'aide berger tournant.
- ▶ Apporter un appui technique aux éleveurs et bergers par la mise à disposition d'équipements adaptés et une assistance à leur installation ;
- ▶ Améliorer les conditions de travail des bergers par la création d'hébergements de qualité et respectueux du site, de ses milieux et de ses paysages ;
- ▶ Assurer la formation des nouveaux bergers pour qu'ils intègrent rapidement les spécificités agro-écologiques du site, en lien avec l'objectif de préservation de la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Assurer l'enregistrement, le suivi et la transmission des données concernant la conduite des estives et des troupeaux pour faciliter la transmission de cette connaissance lors d'un changement de berger.

3) Maintenir et ouvrir des surfaces affectées au pâturage

- ▶ Favoriser la création d'associations foncières pastorales pour la mise à disposition de terrain, préférentiellement sur des espaces actuellement délaissés ;
- ▶ Permettre la création d'un troupeau destiné à la réouverture d'espaces délaissés avant transmission à un exploitant ou une coopérative (troupeau du Lycée professionnel d'enseignement agricole par exemple) ;
- ▶ Rendre plus fonctionnel l'usage de pâtures et de pelouses dans les secteurs à maintenir ouverts ou à ré-ouvrir en améliorant l'accès, en remettant en état les anciens points d'eau et les autres équipements ou en les créant ;
- ▶ Initier des opérations de réouverture de paysage pour renforcer la valeur universelle exceptionnelle et suivre l'évolution de la végétation après réouverture pour adapter les conduites pastorales ;
- ▶ Compléter l'entretien assuré par les animaux par des actions d'entretien mécanique ciblées et adaptées au lieu (gyrobroyage, coupes sélectives. ...).

4) Assurer un appui-conseil technique et administratif

Assurer un appui-conseil technique et administratif à la constitution de dossiers d'aménagement destinés à favoriser la gestion des unités pastorales et à entretenir la valeur universelle exceptionnelle.

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution des surfaces pâturées.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Soutien au pastoralisme* : mettre en cohérence les objectifs Natura 2000/site classé/Valeur Universelle Exceptionnelle sur les landes des territoires pastoraux en lien avec les contrats MAET	2016-2020	332 000 €
Combegrasse : étude floristique pour assurer le suivi de la reprise pastorale du site. Type de dépense : étude	2015	4 500 €
Dépenses sur 6 ans		336 500 €
Personnel affecté		0.5



Transmettre et installer des exploitations agricoles viables et respectueuses de la VUE

Pilotage : Département

Réalisation : Chambre d'agriculture, structures institutionnelles agricoles

Partenariats techniques ou institutionnels : État, Région

Constats

Sur le périmètre du bien, la pérennité des exploitations agricoles est fragilisée par plusieurs facteurs structurels tels que le morcellement du foncier, l'âge moyen des exploitants, la pression résidentielle. Or, le maintien d'une agriculture de qualité est indispensable à la préservation des cônes de vue et de la lisibilité des formes géomorphologiques de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne. Elle garantit également la présence d'une mosaïque de milieux nécessaires à nombre d'espèces animales et végétales.

Objectifs

- ▶ Encourager l'installation et la transmission d'exploitations agricoles viables et de taille raisonnable ;
- ▶ Faciliter l'accessibilité au foncier ;
- ▶ Anticiper les cessions d'exploitations pour permettre la constitution d'exploitations rentables, capables de préserver la valeur universelle exceptionnelle et d'entretenir la biodiversité du site.

Description de l'action

1) Disposer par communauté de communes d'un diagnostic foncier détaillé comprenant

- ▶ L'identification et la qualification des candidats à l'installation, des exploitations agricoles sans repreneur (terrains, bâtiments, droits à produire) en lien avec la Chambre d'agriculture ;
- ▶ Une analyse de l'ensemble des documents d'urbanisme existants, avec propositions de zonages et de règlements à mettre en œuvre pour permettre la restructuration foncière agricole (exemples : constitution de réserves foncières, définition de zones agricoles protégées) (Cf. : fiches VI, VII, pages 25 à 29).

2) Développer une animation spécifique pour faciliter l'installation d'exploitations (reprise ou création) en partenariat avec les organismes de développement agricole

- ▶ Créer une réserve foncière avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural pour faciliter la réorganisation du foncier et constituer des entités fonctionnelles viables ;
- ▶ Assurer un suivi des exploitations agricoles à enjeu pour faciliter leur transmission et ainsi permettre le maintien d'une activité agricole.

3) Encourager l'installation d'exploitations agricoles créatrices de valeur ajoutée

- ▶ Apporter un appui technique aux candidats afin d'élaborer un projet technico-économique viable et compatible avec la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle ;
- ▶ Aider l'installation de nouveaux candidats sur des systèmes créateurs de valeur ajoutée ;
- ▶ Assurer un suivi des candidats.

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution du nombre d'actifs et d'exploitations agricoles ;
- ▶ Évolution de la surface agricole utile.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Mobilisation des dispositifs d'aide des collectivités en direction des agriculteurs concernés	2016-2020	En fonction des dossiers des maîtres d'ouvrage
Dépenses sur 6 ans		
Personnel affecté		0.5

Promouvoir les produits agricoles et forestiers issus du site et respectueux de la Valeur Universelle Exceptionnelle

Pilotage : Département

Réalisation : Département, Parc des Volcans, professionnels

Partenariats techniques ou institutionnels : Région, Auvergne Promobois, AREFA, État, ONF, CRPF, AFA, fédération départementale viticole, Bienvenue à la ferme, Accueil Paysan, FRCIVAM, hébergeurs, restaurateurs, offices de tourisme, lieux d'accueil, Chambre d'agriculture, État

Constats

Une agriculture de qualité perdure dans la Chaîne des Puys et la faille de Limagne. En revanche, sur ce territoire autrefois riche en éleveurs, des signes de déprise agricole apparaissent. Cette profession est en effet économiquement fragilisée par de nombreuses difficultés, parmi lesquelles une grande dépendance aux fluctuations des marchés faute de pouvoir valoriser les spécificités et la qualité de leurs productions.

De même, le nombre de bûcherons et débardeurs est en forte diminution, alors que l'intervention de personnels qualifiés connaissant bien les caractéristiques du site constitue un atout pour sa préservation.

Objectifs

- ▶ Assurer une meilleure durabilité des activités agricoles et forestières :
 - ▶ en améliorant les débouchés des productions agricoles qui respectent et renforcent la valeur universelle exceptionnelle ;
 - ▶ en développant des démarches contractuelles avec les agriculteurs et les forestiers exerçant leur activité sur le bien ou la zone tampon ;
 - ▶ en favorisant les circuits courts ;
- ▶ Valoriser les produits locaux grâce aux signes de qualité.

Description de l'action

Il s'agit d'encourager et de soutenir les initiatives locales individuelles et collectives de valorisation de produits agricoles et sylvicoles obtenus par des pratiques respectueuses de la valeur universelle exceptionnelle.

1) Structurer un marché local pour écouler les productions agricoles à destination des résidents, des Clermontois et des visiteurs

- ▶ Aider les agriculteurs qui porteront des projets de vente directe ainsi que les structures de circuits courts ;
- ▶ Soutenir les projets des exploitants agricoles contribuant au développement de l'agriculture biologique, la transformation et/ou la commercialisation à la ferme ;
- ▶ Contractualiser avec les différents partenaires pour soutenir les exploitations du site.

2) Promouvoir des produits de qualité pouvant être commercialisés en dehors du marché local

- ▶ Encourager les initiatives s'inscrivant dans des démarches qualité (agriculture biologique, signe officiel de qualité) ;
- ▶ Inciter et accompagner la création de nouveaux outils de transformation et commercialisation de produits issus des pratiques respectueuses de la Valeur Universelle Exceptionnelle ;
- ▶ Accompagner et encourager le développement des circuits alimentaires de proximité (restauration collective publique, restauration privée, etc.) permettant de maintenir une dynamique économique locale.

3) Renforcer le tissu local d'entreprises de travaux forestiers

- ▶ Évaluer l'offre entrepreneuriale forestière, anticiper son évolution ;
- ▶ Sensibiliser les exploitants forestiers aux enjeux de préservation de la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Accompagner le maintien et la création d'entreprises forestières (bûcherons, scieries...) par un soutien aux équipements dans le cadre d'un engagement contractuel à respecter la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Valoriser des produits forestiers (type gros bois) via éventuellement la mise en place de scierie adaptée locale.

4) Animer et adapter les dispositifs de soutien à la filière bois

- ▶ Structurer la filière d'approvisionnement en bois-énergie et bois d'œuvre ;
- ▶ Améliorer les dessertes forestières en synergie avec les programmes pastoraux (Cf. : fiche VIII, page 35) ;
- ▶ Diversifier les filières économiques liées à l'exploitation forestière ;
- ▶ Promouvoir des structures mixtes de gestion sylvicole facilitant une gestion intégrée de la forêt économiquement productive et respectueuse de la richesse écologique et de la valeur universelle exceptionnelle.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre d'initiatives soutenues.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Mobilisation des dispositifs d'aide des collectivités en direction des agriculteurs concernés	2016-2020	En fonction des dossiers des maîtres d'ouvrage
Dépenses sur 6 ans		
Personnel affecté		0.5

Axe 2

Gérer la fréquentation,
le tourisme et concilier les usages



Contexte

La fréquentation sur le périmètre Chaîne des Puys - faille de Limagne s'inscrit dans une trajectoire historique longue qui remonte au milieu du XVIII^e siècle, avec toutefois un accroissement sensible depuis une trentaine d'années. Elle est de nature et d'intensité différentes selon les secteurs géographiques, la partie centrale de la Chaîne des Puys étant plus prisée que la faille de Limagne ou la Montagne de la Serre.

Le site de la Chaîne des Puys est une destination touristique importante et, pour les habitants de l'agglomération clermontoise, un lieu de promenades et d'activités de loisirs. La reconnaissance du périmètre au niveau international est susceptible d'accroître le niveau de fréquentation.

Qu'elle soit liée à la proximité de l'agglomération clermontoise ou au tourisme, la fréquentation a des impacts tant sur le milieu que sur les activités humaines traditionnelles.

L'activité touristique ou liée aux loisirs est une source de revenus importante pour le territoire. Elle génère des ressources, mais aussi des besoins en terme de prestations offertes ou attendues, de gestion ou de conciliation des usages.

Enjeux

Afin de préserver l'intégrité du bien, la fréquentation doit être canalisée et organisée dans ses différents aspects depuis l'accès au bien, jusqu'aux modalités de visite.

La fréquentation et les moyens dévolus à l'accueil des publics sont à concilier avec le respect du site et l'exercice des activités locales traditionnelles qui ont contribué à le rendre visible. Il s'agit dès lors de faciliter la cohabitation entre les visiteurs et les professionnels, agriculteurs ou sylviculteurs.

L'accueil des visiteurs doit répondre à un niveau de qualité à la hauteur de la reconnaissance internationale du site. Il doit prendre en compte tous les publics et intégrer en amont la préservation du site.

Loin d'être perçue comme une contrainte, la gestion de la fréquentation doit devenir une opportunité pour les communautés locales qui s'approprient d'autant mieux l'impérieuse nécessité de préserver le site que la qualité de celui-ci sera pour elles vecteur de bien être, d'activités et de ressources.

Ligne de conduite

Le fil rouge des différentes actions est de préserver l'intégrité des édifices géologiques, des paysages et des milieux tout en permettant au public la découverte du site.

Pour cela, il est mis en place une stratégie globale conduisant à une gestion différenciée des différents points d'intérêt du site prenant en compte : leur fragilité, leur intérêt paysager, touristique et pédagogique, leur accès, les aménagements à réaliser...

Ainsi, si tous les sites de la Chaîne des Puys - faille de Limagne n'ont pas vocation à être ouverts au public (notamment en cas d'impact paysager ou écologique trop prégnant), il faut néanmoins favoriser et accompagner les possibilités de découverte d'édifices remarquables par les visiteurs.

Il en va de même pour l'ensemble des aménagements liés à la desserte routière du périmètre.

Enfin, l'ensemble des prestations développées sur le site en direction des différents publics et notamment des visiteurs extérieurs doivent tenir compte des enjeux du site et répondre à un niveau de qualité correspondant à un site de haute valeur patrimoniale.

Éléments de gouvernance

Les projets d'aménagement des édifices volcaniques ou géologiques seront étudiés par le comité scientifique (Cf. : fiche XXII, page 91) de suivi du plan de gestion en lien avec les gestionnaires qui procèdent aux aménagements. L'apport de ce comité, outre une aide à la validation technique des projets soumis, consistera également à proposer des solutions alternatives soit en termes de sites, soit en termes de méthode d'aménagement. Il pourra également apporter une garantie scientifique concernant les prestations développées par les professionnels du tourisme.

Concernant les déplacements et les stationnements, un groupe de travail des autorités de transports présents sur le périmètre (Cf. : fiche XVII, page 71) aura pour mission :

- ▶ De déterminer les axes et lieux à traiter prioritairement ;
- ▶ De proposer des évolutions des prestations de transport pour réduire le recours aux véhicules individuels ;
- ▶ De préconiser des solutions techniques qui évitent l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols pour les stationnements.

Enfin, un fort travail de mise en réseau des prestataires touristiques est enclenché au-delà même du périmètre Chaîne des Puys - faille de Limagne pour assurer la diffusion des visiteurs sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme et, à terme, du Massif central.

Les actions

Tout en constituant un observatoire de la fréquentation permettant de mieux appréhender les caractéristiques et l'évolution de la fréquentation sur le périmètre Chaîne des Puys - faille de Limagne (Cf. : fiche XII, page 51), il s'agit de développer un ensemble d'opérations qui visent à organiser la fréquentation et les activités de loisirs et de découverte dans le respect des usages locaux et de l'intégrité physique et écologique des sites (Cf. : fiches XIII à XVI, pages 55 à 67).

Dans le même temps, un programme visant à mieux organiser les stationnements et les modes de déplacement vers et dans le site sera mis en œuvre pour réduire l'impact de la circulation routière (Cf. : fiches XVII et XVIII, pages 71 à 73).

Enfin, il s'agira de s'appuyer sur les orientations touristiques nationales et régionales pour développer un accueil qualitatif et garantir une cohérence de l'offre touristique sur l'ensemble du site et de ses abords (Cf. : fiches XIX et XX, pages 79 à 81) et veiller à répondre aux promesses attendues d'un haut lieu patrimonial.



Créer et animer un observatoire de la fréquentation

Pilotage : Parc des Volcans

Réalisation : Parc des Volcans, Département, collectivités

Partenariats techniques ou institutionnels : CRDTA, État, CRAIG

Constats

Le suivi réalisé par le Comité Régional pour le Développement Touristique de l'Auvergne (CRDTA) permet d'avoir un premier diagnostic sur la fréquentation touristique globale et les usages actuels. Plusieurs sites tiennent des statistiques qui permettent d'avoir une vision précise de leur niveau de fréquentation (puy de Dôme, Vulcania, Lemptégny). Grâce à de nouveaux équipements (éco-compteurs), une mesure plus précise de la fréquentation est maintenant possible sur les sites naturels. Toutefois, ces observations restent soit trop globales, soit trop liées à un seul lieu. Il convient dès lors de développer un outil permettant d'apprécier à l'échelle du bien le nombre de visiteurs accueillis, d'étudier les liens de causalité entre la saison, les conditions météorologiques, les actions de promotion ciblées ou encore les aménagements et équipements réalisés.

Par ailleurs, la fréquentation a des conséquences en termes de déplacements routiers, de stationnement et d'organisation touristique. L'analyse des interactions fréquentation / déplacements / organisation touristique permettra d'affiner une offre globale de sites contribuant à la mise en valeur et à la gestion globale du bien et de suivre leur évolution dans le temps.

Objectifs

- ▶ Disposer une vision d'ensemble de la fréquentation et de ses conséquences sur le bien en développant un outil de pilotage ;
- ▶ Approfondir la connaissance de la fréquentation sur des secteurs ciblés :
 - ▶ les sites naturels pour améliorer la gestion et la préservation ;
 - ▶ les sites muséographiques pour adapter l'offre touristique ;
 - ▶ les sites d'accueil pour améliorer l'orientation et l'information du public ;
 - ▶ les lieux de déplacements et de stationnements pour améliorer la circulation et la préservation des lieux.
- ▶ Suivre l'évolution de l'offre touristique sur le périmètre, en lien avec les territoires périphériques ;
- ▶ Renforcer l'adéquation entre les offres des prestataires touristiques, les modes de déplacement pour mieux canaliser la fréquentation sur l'ensemble du site.

Description de l'action

1) Disposer d'un protocole d'observation et de diffusion des analyses

- ▶ Mettre au point une méthode d'analyse croisée des différents types de données ;
- ▶ Construire un outil numérique de suivi de la fréquentation ;
- ▶ Exploiter les différents résultats pour éclairer les décisions en termes d'éventuels aménagements, de messages informatifs, d'organisation touristique ;
- ▶ Diffuser les résultats auprès des différents partenaires concernés.

2) Quantifier la fréquentation

- ▶ En s'appuyant sur les outils existants (observations sur l'activité touristique réalisées par le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), et en lien avec les différents partenaires, mettre en place les indicateurs de suivi de la fréquentation, définir l'état initial et mettre en œuvre le suivi ;
- ▶ Mesurer, grâce à des éco-compteurs (une quinzaine sur le bien), la fréquentation des sites naturels, sur des pas de temps différenciés permettant des analyses à la journée, à la semaine, à la saison, à l'année, afin d'apprécier l'impact des aménagements réalisés, des campagnes de communication, et de piloter les mesures de régulation ;
- ▶ Sur les sites muséographiques ou d'accueil : définition et mise en place d'indicateurs de suivi pour connaître les flux et adapter les équipements et la communication en fonction des résultats ;
- ▶ En termes de mobilité, mettre en place un système de suivi des déplacements et du stationnement : modes, volumes, comptages routiers, occupation du stationnement, estimations des flux pour les touristes, les usagers ;
- ▶ Disposer d'un relevé évolutif des équipements liés au déplacement, à l'accueil touristique et aux prestations liées à la découverte du site ;
- ▶ Mettre en place des indicateurs de suivi sur l'état de conservation des sols en relation avec le niveau et la période de fréquentation et définir des niveaux d'alerte nécessitant d'adapter les mesures.

3) Qualifier la fréquentation

- ▶ Réaliser des enquêtes de terrain tant en milieu naturel qu'au sein des sites muséographiques et d'accueil sur les habitudes de fréquentation et les motivations des choix ;
- ▶ Constituer une base de données évolutive des acteurs des activités de loisirs de pleine nature, d'un point de vue professionnel, organisateur ou pratiquant.

Mode d'évaluation

- ▶ Existence et mise en œuvre du protocole (base de données, outil numérique...) ;
- ▶ Nombre d'enquêtes réalisées ;
- ▶ Type et nombre de relevés.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Observatoire dynamique des paysages : équiper les sites ouverts au public d'éco-compteurs afin de quantifier puis qualifier la fréquentation et établir des éléments comparatifs d'analyse en fonction des flux routiers et des pratiques touristiques. Type de dépense : équipements, outils numériques, acquisitions de données, études	2016-2020	20 000 €
Dépenses sur 6 ans		20 000 €
Personnel affecté		0,5

Organiser la fréquentation et les activités de loisir dans le respect des usages locaux

Constats

La fréquentation des sites naturels sur le périmètre Chaîne des Puys - faille de Limagne se concentre sur des lieux emblématiques. Le premier d'entre eux est le puy de Dôme avec près de 500 000 visiteurs par an. Pour préserver le volcan et renforcer ses attributs naturels qu'une affluence mal maîtrisée menaçait dans son intégrité, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a réalisé des aménagements pour canaliser les visiteurs sur les cheminements et trouver une alternative au « tout voiture » pour permettre l'accès à son sommet par le biais d'un train écologique à crémaillère, le Panoramique des Dômes. Ces efforts, complétés par le déploiement d'une animation spécifique, ont permis au site d'obtenir dès 2008 le label Grand Site de France, reconnaissance renouvelée en 2014.

Le puy du Pariou dans la partie centrale de la chaîne et celui de la Vache dans sa partie Sud, connaissent également une fréquentation importante en raison de la perfection de leurs formes qui, au-delà d'une approche sensible, permettent à tous de comprendre leur genèse volcanique.

Pour préserver de l'érosion ces sites majeurs, ainsi que d'autres sites de moindre renommée et pourtant fréquentés, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a réalisé, avec l'accord des propriétaires, des aménagements pour canaliser les marcheurs dès 1995.

Pour permettre l'accueil des visiteurs sur ces sites emblématiques, il convient de poursuivre le travail de préservation et d'aménagement, qui canalise les marcheurs tout en offrant une bonne découverte du bien. Pour diminuer la pression de la fréquentation sur ces puys iconiques, il est nécessaire d'aiguiller les visiteurs vers d'autres sites qui présentent de forts potentiels mais qui sont souvent méconnus du grand public. Il s'agit d'édifices volcaniques plus confidentiels, de cheminements le long de la faille, du relief inversé de la Montagne de la Serre ou de sentiers permettant de découvrir l'ambiance très particulière des coulées de lave. Enfin, la fréquentation a un impact sur les populations locales et leurs activités agricoles ou sylvicoles en raison de l'utilisation simultanée des mêmes espaces, selon des modalités concurrentes, pouvant parfois entraîner des conflits d'usage.

Enjeux

Tous les édifices géologiques ne présentent pas les mêmes enjeux et les mêmes sensibilités écologiques ou géologiques. Ainsi, tous n'ont pas vocation à être accessibles au public. Dès lors, l'ouverture paysagère ne constitue pas le seul critère à prendre en compte pour rendre un site accessible (Cf. : axe I, pages 1 à 46). Il faut également tenir compte de la fragilité des sols, du milieu naturel et des usages à privilégier pour déterminer quels seront les lieux ouverts au public et la manière d'y réguler et canaliser les activités de loisirs et de découverte.

De plus, l'accessibilité doit être organisée pour réduire au maximum les impacts possibles de la fréquentation. Il s'agit à la fois de sécuriser les cheminements tant pour les usagers, les propriétaires et gestionnaires que de préserver les caractéristiques géologiques, paysagères et environnementales du site.

Par ailleurs, la coexistence des activités de loisirs, des manifestations sportives et des activités professionnelles traditionnelles doit également guider l'organisation et l'usage des cheminements.

Enfin, il s'agit d'accompagner cette fréquentation par une présence et une surveillance de terrain renforcée sur le bien qui combine actions de sensibilisation et, ponctuellement, de répression.

Objectifs

Gérer les flux et les activités en fonction des caractéristiques physiques, biologiques et paysagères des sites :

- ▶ Répartir la fréquentation sur l'ensemble du périmètre, aménager les cheminements, lutter contre l'érosion et informer les communautés locales et les usagers ;
- ▶ Assurer une coexistence pacifique des différentes activités dans le respect des lieux ;
- ▶ Faire connaître les caractéristiques du bien par les itinéraires choisis et les différentes activités récréatives et de découverte (Cf. fiche XXVI, page 103) ;
- ▶ Réguler et surveiller la fréquentation et les différentes pratiques en cours sur le périmètre.

Description de l'action

1) Mettre en œuvre une approche stratégique des cheminements (fiche XIII, page 55)

Il s'agit d'établir un véritable schéma d'usage et de mode de circulation sur l'ensemble des chemins potentiellement ouverts au public, de définir et mettre en œuvre les modalités de gestion et les aménagements qui peuvent comprendre différents niveaux d'accessibilité.

2) Adapter les sites à la fréquentation induite par la notoriété croissante du site (fiche XIV, page 59)

Pour chaque site naturel ouvert au public, il convient d'élaborer un document de gestion spécifique prenant en compte ses caractéristiques géologiques, paysagères et naturelles.

3) Encourager une pratique durable des activités de loisir, de découverte et des manifestations sportives (fiche XV, page 63)

En associant les professionnels de l'organisation et de l'encadrement de ces activités, il s'agit de faire connaître et sensibiliser les différents acteurs aux enjeux du bien. Une charte partagée permettra notamment de valoriser les professionnels engagés dans la préservation et la transmission de la valeur universelle exceptionnelle du site.

Les manifestations sportives font d'ores et déjà l'objet d'un processus d'autorisation par l'État et d'un accompagnement spécifique en amont par le Parc des Volcans. La définition d'une stratégie globale de gestion des manifestations sportives permettra de renforcer la prise en compte des enjeux du bien lors de l'instruction des dossiers.

3) Renforcer et coordonner les opérations de sensibilisation et de surveillance du site (Fiche XVI, page 67)

Afin d'accompagner la mise en œuvre effective des actions décrites ci-dessus, il s'agit de renforcer les moyens dédiés à la surveillance et à la sensibilisation des différents usagers, tout en assurant une meilleure coordination des différents acteurs.

Mettre en œuvre une approche stratégique des cheminements

Pilotage : Parc des Volcans

Réalisation : Parc des Volcans, Département, État, communes, communautés de communes

Partenariats techniques ou institutionnels : agriculteurs, forestiers, professionnels et associations d'activités de pleine nature, propriétaires, policiers municipaux, CPIE, ONF

Constats

L'ensemble du bien est sillonné par des chemins ou sentiers qui se sont créés au cours de l'histoire. Ils peuvent être utilisés pour les dessertes agricoles et forestières comme pour tous les types de randonnée. Ces usages mixtes peuvent être sources de conflits d'usage. Le nombre des chemins actuels peut par ailleurs permettre parfois le tracé de nouveaux itinéraires plus adaptés sans qu'il soit nécessaire de créer de nouvelles emprises. Les caractéristiques de ces itinéraires sont extrêmement variées, tant d'un point de vue physique et pédologique qu'en termes de statut juridique. La diversité de ces situations impose de combiner une stratégie globale et cohérente de desserte des sites avec la mise en œuvre de solutions au cas par cas.

Répondant aux enjeux d'intégrité du bien, plus particulièrement de lutte contre l'érosion, de conciliation des usages et de connaissance du bien par les visiteurs, cette stratégie définie avec les partenaires, permettra d'adapter les aménagements, la signalétique et les mesures de conciliation des usages.

Objectifs

- ▶ Identifier, qualifier les chemins tant dans leur nature que dans leurs usages ;
- ▶ Canaliser la fréquentation et limiter fortement les activités « hors-pistes » ;
- ▶ Limiter les conflits en spécialisant certains itinéraires pour l'une ou l'autre activité ;
- ▶ Développer une signalétique adaptée et cohérente sur l'ensemble du périmètre ;
- ▶ Prévenir l'érosion ;
- ▶ Permettre un accès sécurisé tant physiquement que juridiquement (droits de passage sur chemins privés) ;
- ▶ Disposer d'un réseau de chemins stabilisés, sécurisés et adaptés aux différents usages dans le respect de l'intégrité du bien.

Description de l'action

1) Poursuivre l'inventaire des chemins

- ▶ Repérage géographique et description qualitative des différents chemins (niveau de fragilité des sols, dénivelé...), de leur usage et retranscription cartographique des éléments relevés ;
- ▶ Détermination du statut foncier des chemins ;
- ▶ Recensement de la signalétique existante, manquante ou nécessaire en lien avec le plan de circulation des cheminements et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

2) Élaborer un schéma partagé d'utilisation des cheminements

- ▶ Définition du type et du niveau de fréquentation sur les chemins en raison de leur fragilité et/ou de leur destination première (exploitation, randonnée de différents types, mixte) ;
- ▶ Identifier sur les chemins des points de vue à maintenir ouverts ou à rétablir sous réserve de ne pas attenter à la biodiversité du lieu ;
- ▶ Utiliser des tracés existants pour l'aménagement de nouveaux itinéraires tant à usage professionnel que de randonnée ;
- ▶ Supprimer certains chemins tracés de fait, sans statut juridique, générateurs d'érosion ;
- ▶ Mettre en œuvre les aménagements et la signalétique nécessaires et adaptés aux enjeux et aux usages.

3) Gérer la fréquentation des cheminements

- ▶ Inciter les communes à adopter des arrêtés municipaux permettant de réguler les activités sur les chemins en fonction de leurs caractéristiques (débardage, circulation motorisée de loisirs, types de randonnées) ; les accompagner dans l'élaboration de ceux-ci (Cf. : fiche XVI, page 67) ;
- ▶ Assurer la coordination des arrêtés entre communes (Cf. : fiche XVI, page 67) ;
- ▶ Susciter le recours à des modes d'exploitation agricole et sylvicole qui préservent les assises des chemins, mettre en place un schéma de desserte (Cf. : fiche VIII, page 35) ;
- ▶ Sensibiliser les pratiquants de sports motorisés à la fragilité des milieux et à la nécessité de leur préservation.

4) Mieux organiser la randonnée

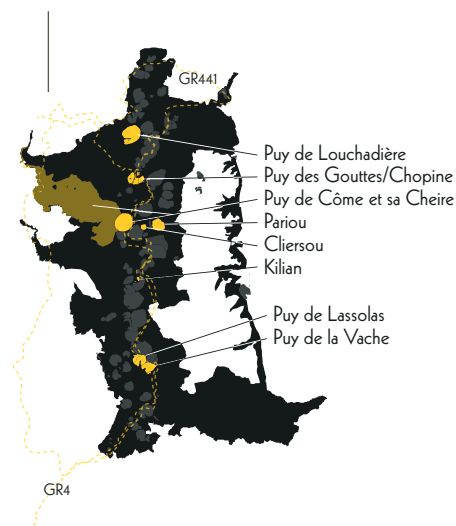
- ▶ Garantir le libre accès aux chemins de randonnée, notamment par voie conventionnelle ;
- ▶ Compléter et harmoniser le balisage en lien avec le PDIPR ;
- ▶ Définir et réaliser des aménagements de lutte contre l'érosion et de canalisation de la fréquentation ;
- ▶ Prévoir et organiser l'entretien régulier et au long cours.

Mode d'évaluation

- ▶ Existence du schéma d'utilisation des cheminements et nombre de communes l'ayant adopté ;
- ▶ Évolution du linéaire ouvert au public faisant l'objet d'intervention anti-érosion ;
- ▶ Suivi photographique des chemins potentiellement soumis à érosion ;
- ▶ Évolution des moyens dévolus à l'entretien.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
La Vache/Lassolas : suite aux études géologiques et pédologiques de 2010, reprendre le chemin afin de le stabiliser et de restreindre les risques d'érosion. Type de dépense : travaux	2018-2019	434 500 €
Côme : délimitation du chemin, sécurisation et préservation de son assise. Type de dépense : travaux	2017	200 000 €
Pariou : assurer l'assise du chemin sur la lèvre du cratère pour stopper l'érosion et interdire l'accès à la partie sommitale. Type de dépense : travaux	2017	350 000 €
Cliersou : Assurer l'accès aux grottes actuellement visibles avec des mesures de mise en sécurité si nécessaires. Type de dépense : travaux	2019	50 000 €
Kilian : Combinant différentes sciences (archéologie, géologie), ce site peut être le support d'une valorisation pédagogique qui permettrait d'illustrer, en l'élargissant au col de Ceyssat, les modes d'occupation humaine depuis l'ère gallo-romaine. Cette mise en valeur pédagogique devra se faire en lien avec l'exploitation forestière du site. Type de dépense : cheminements et signalétique	2020	50 000 €
Découvrir la Cheire de Côme : la déambulation dans la Cheire doit être fortement canalisée pour sécuriser les trajets : mise en défens de sentiers, balisage adapté. Type de travaux : petits équipements et travaux	2017	20 000 €
Puy de Louchadière : Assurer l'accès au sommet du volcan par un chemin sécurisé pour les usagers et préservant le site de l'érosion, si possible en chemin public. Type de dépense : travaux 2018	2020	200 000 €
GR4 et GR441 : certains tronçons méritent un traitement spécifique pour permettre des échappées visuelles (secteur forestier important et reconquête de la végétation)... et donc mieux appréhender les formes géologiques. Type de dépense : travaux et équipements	2020	15 000 €
Dépenses sur 6 ans		1 319 500 €
Personnel affecté		2





Gérer les sites emblématiques et mieux répartir la fréquentation sur le bien

Pilotage : Parc des Volcans

Réalisation : Parc des Volcans, Département

Partenariats techniques ou institutionnels : État, Communes, Communautés de communes et d'agglomération, CENA, CPIE, propriétaires, forestiers, agriculteurs, associations de protection de l'environnement, associations d'activités de pleine nature

Constats

La fréquentation de la partie volcanique du bien tend à se concentrer sur quelques sites emblématiques situés en partie centrale, ainsi que sur les puys de la Vache et de Lassolas. En effet, malgré l'intérêt géologique majeur d'une grande partie des édifices volcaniques et de nombreux points de vue associés, seul un nombre très restreint de lieux naturels concentre l'essentiel de la fréquentation. Mais tous, en raison de leur valeur géologique ou naturaliste, doivent néanmoins être préservés de toute fréquentation excessive.

Par ailleurs, les coulées volcaniques appelées localement cheires, la faille de Limagne et la Montagne de la Serre offrent également des opportunités pour mieux comprendre les caractéristiques géologiques et paysagères du site.

Enfin, en périphérie du périmètre, plusieurs lieux offrent une vue qui permet d'appréhender dans son ensemble la maquette de géologie structurale et les paysages de l'ensemble Chaîne des Puys - faille de Limagne tels que le plateau de Gergovie, la roche Sauterre et d'autres promontoires, parfois plus éloignés.

Objectifs

- ▶ Concilier fréquentation et préservation des sites ;
- ▶ Sensibiliser les différents types de public et faire connaître l'ensemble du bien.

Description de l'action

1) Définir une stratégie différenciée d'ouverture au public des sites naturels

- ▶ À partir de données objectives tenant tant aux caractéristiques géologiques, naturalistes qu'à la présence d'activités traditionnelles telles que le pastoralisme ou l'exploitation forestière, établir une cartographie des sites en fonction du rapport attractivité/fragilités/contraintes : sites grand public, sites discrets, sites cachés ;
- ▶ Élaborer une stratégie de fréquentation par type de site et de publics (scolaires, loisirs, familles, personnes handicapées...), et la traduire dans un document de gestion précisant le niveau des aménagements, les outils d'information/sensibilisation, les orientations de la communication, l'alternance de périodes d'ouverture et de fermeture, les conditions d'accessibilité (accompagnement par un professionnel ou non).

2) Mettre en valeur de nouveaux sites susceptibles d'accueillir du public pour réduire la fréquentation des secteurs emblématiques

- ▶ Cibler les sites naturels susceptibles d'accueillir du public eu égard à leurs différentes contraintes et atouts et promouvoir leur intérêt, en accord avec les propriétaires et les riverains ;
- ▶ Aménager ces sites pour qu'ils puissent accueillir du public en réduisant les risques d'érosion, d'atteintes au milieu ou d'incompatibilité avec les activités professionnelles (ex : aire de repos pour les estives) ;
- ▶ Former et informer le personnel des structures d'accueil et d'information pour diffuser la fréquentation sur ces différents sites ciblés, faire de même avec les structures en lien avec le public scolaire ;
- ▶ Inciter l'ensemble des prescripteurs du tourisme (y compris certains sites internet) à ne pas focaliser toujours sur les mêmes sites de découverte et à souligner l'intérêt et l'accessibilité des sites nouvellement aménagés. (Cf. : fiche XXVII, page 105) ;
- ▶ Organiser une communication et des événements pour faire mieux connaître ces sites (Cf. : fiches XXVI, XXVII, pages 103 à 105).

3) Préserver les sites naturels ouverts au public

- ▶ En plus des mesures de gestion ci-dessus, assurer un suivi régulier de la fréquentation pour lutter contre l'érosion et anticiper ou restaurer les éventuelles atteintes (Cf. : fiches XII, XIII, pages 51 à 55) ;
- ▶ En fonction des résultats de ces suivis, établir, au besoin, des temps de pause dans l'accessibilité ou « jachères touristiques » pour assurer la restauration des sites.

4) Interpréter les sites naturels

- ▶ Définir et mettre en œuvre une ligne éditoriale et graphique pour les spots d'interprétation relevant des initiatives liées à l'inscription au patrimoine mondial ;
- ▶ Développer l'interprétation des sites et faciliter leur compréhension tout en réduisant la signalétique grâce aux possibilités offertes par les technologies numériques. (Cf. : fiche XXV, page 101).

5) Assurer une mise en réseau des sites périphériques au périmètre

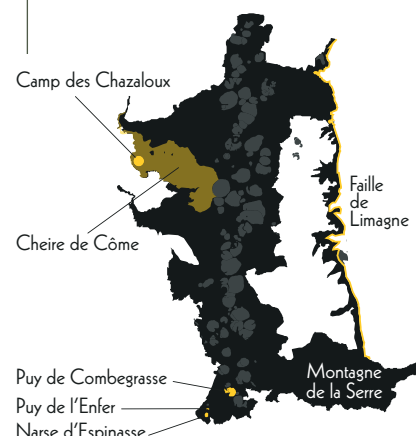
- ▶ Constituer un réseau des sites offrant une vue significative sur la Chaîne des Puys - faille de Limagne et en faire les relais d'information sur les caractéristiques de cet ensemble.

Mode d'évaluation

- ▶ Existence de la cartographie à l'échelle du bien sur la stratégie différenciée d'ouverture au public ;
- ▶ Niveau de mise en œuvre des opérations permettant cette stratégie ;
- ▶ Évolution de la fréquentation sur les sites emblématiques et sur les sites alternatifs dans et hors bien.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
POUR RAPPEL : VOIR FICHE XIII		
Combe-grasse : jalonnement du parcours pédestre, création d'un support d'interprétation numérique, installation de tables d'orientation Type de dépense : équipements.	2016	20 000 €
Puy de l'Enfer/narse d'Espinasse : À partir des parcours existants, identifier les points d'observation les plus pertinents pour aborder la richesse de site. Aménager les points de vue à partir du puy de l'Enfer. Prévoir les supports d'interprétation tant sur site que numériques. Type de dépense : travaux, équipements	2020	25 000 €
Découvrir la Montagne de la Serre : À partir des offres existantes de randonnée, donner à comprendre la Montagne de la Serre et rendre accessible des points d'observation qui se situeraient à proximité des chemins existant. L'interprétation qui pourra comprendre quelques spots explicatifs privilégiera les outils numériques. Types de dépense : travaux et équipements	2020	25 000 €
Découvrir la Cheire de Côme : La déambulation dans les chaos de la coulée de lave doit être organisée et sécurisée. Sa découverte intègre celle du camp des Chazaloux, dite archéologique en bordure de la Cheire, qui nécessite une approche spécifique. Type de dépense : travaux et aménagements	2016-2017	71 000 €
Découvrir la faille de Limagne : À partir des offres existantes de randonnée, donner à comprendre la faille de Limagne et rendre accessible des points d'observation qui se situeraient à proximité des chemins existant. L'interprétation qui pourra comprendre quelques spots explicatifs privilégiera les outils numériques. Types de dépense : travaux et équipements	2016-2018	50 000 €
Dépenses sur 6 ans		191 500 €
Personnel affecté		2





Faire évoluer les activités de loisirs, de découverte et les manifestations sportives vers des pratiques durables et adaptées au site

Pilotage : Parc des Volcans

Réalisation : Parc des Volcans, État, Département

Partenariats techniques ou institutionnels : État, propriétaires, professionnels et associations d'activités de pleine nature, communes, communautés de communes, Éducation nationale, CREEA, CPIE, enseignement privé, CRDTA, OT, SNAM, autocaristes

Constats

Le périmètre du site Chaîne des Puys - faille de Limagne est propice aux différents types de randonnées et d'activités sportives tant à titre individuel que collectif (groupes, manifestations sportives).

Par un effet de mimétisme et de méconnaissance de la richesse, de la variété d'autres sites potentiellement adaptés à ces activités, celles-ci tendent à se concentrer sur les mêmes lieux. Par ailleurs, les manifestations sportives se déroulent sur des périodes relativement courtes durant lesquelles les sols sont particulièrement fragiles (automne et printemps). L'ensemble de ces activités se pratiquent dans un espace naturel fragile qui nécessite de la part des organisateurs de manifestations et des pratiquants une véritable prise de conscience de la fragilité des lieux.

Par ailleurs, les groupes scolaires ou familiaux représentent une part non négligeable des visiteurs fréquentant le site, parfois dotés d'un encadrement peu formé aux sensibilités de celui-ci, ce qui peut entraîner des comportements peu adaptés à la fragilité des sols ou au respect des pratiques pastorales.

Objectifs

- ▶ Sensibiliser les différents pratiquants aux enjeux du bien, à la nécessité d'une pratique durable de leur activité et aux mesures de précaution ;
- ▶ Associer les professionnels et les associations à la mise en œuvre des mesures de régulation, en faire des vecteurs de la préservation de l'intégrité du site ;
- ▶ Mieux réguler les manifestations sportives (lieu, temps, nombre) ;
- ▶ Favoriser l'encadrement des différents types de groupe pour une meilleure sensibilisation à la fragilité du site.

Description de l'action

1) Réguler la fréquentation

- ▶ Fermer par période certains sites au public (Cf. : fiche XIV, page 59) ;
- ▶ Sensibiliser par la signalétique mais aussi des actions de communication les usagers aux pratiques durables et enjeux du site.

2) Réguler la fréquentation des groupes

- ▶ Créer un réseau des différents professionnels de l'encadrement de pratiques sportives en milieu naturel ;
- ▶ Sur la base d'une charte partagée, établir une labellisation des encadrants de groupes délivrée sous condition d'une formation spécifique aux enjeux du périmètre et d'une inscription au patrimoine mondial ;
- ▶ Introduire, dans les formations locales des accompagnateurs des modules de sensibilisation vis-à-vis du site UNESCO ;
- ▶ Inciter les groupes à recourir à un encadrant labellisé pour les accompagner dans leur activité sur les sites les plus sensibles ;
- ▶ Sensibiliser les associations de randonnée à la fragilité des sites et à l'impact de leur activité ;
- ▶ Développer avec l'Éducation nationale un outil d'information à destination des enseignants organisateurs de sorties scolaires sur le périmètre ;
- ▶ Instituer un site informatique d'inscription des groupes afin de reporter un groupe d'un site à l'autre en fonction du niveau de fréquentation.

3) Réguler les manifestations sportives

- ▶ Recenser les manifestations existantes en précisant le nombre de participants enregistrés et leurs éventuelles conséquences sur les milieux ;
- ▶ Sensibiliser les organisateurs des manifestations sportives :
 - ▶ Organiser des réunions d'information sur les enjeux de la valeur universelle exceptionnelle et les aspects réglementaires auprès des organisateurs de manifestations sportives ;
 - ▶ Communiquer sur les manifestations exemplaires en matière de préservation du bien ;
- ▶ Prendre en compte les enjeux du bien lors de l'instruction des demandes d'autorisation liées aux manifestations sportives :
 - ▶ Maintenir le Parc des Volcans dans le processus d'autorisation des manifestations ;
 - ▶ Définir le nombre et les caractéristiques des manifestations sportives pouvant se dérouler sur le site, notamment par rapport à de nouvelles initiatives que pourraient susciter l'inscription ;
 - ▶ Élaborer un calendrier des manifestations sportives pour veiller à une bonne répartition sur l'année en tenant compte des contraintes climatiques, naturelles et sportives ;
 - ▶ Assurer le suivi et la surveillance des manifestations et veiller à ne pas renouveler les autorisations en cas d'irrespect constaté des prescriptions relatives au site.
- ▶ Améliorer l'organisation des manifestations :
 - ▶ Accompagner les organisateurs dans le choix des tracés pour les orienter vers des sites adaptés à la manifestation ;
 - ▶ Travailler avec les organisateurs à l'élaboration d'une charte relative aux prescriptions à suivre pour l'organisation des manifestations sportives en site patrimonial.

Mode d'évaluation

- ▶ Mise en œuvre de la labellisation (nombre d'accompagnants accrédités, nombre d'inscriptions sur le site de gestion de la fréquentation) ;
- ▶ Évolution du nombre d'incidents lors de manifestations sportives et de leur fréquentation.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Animation générale	2016-2020	Ressources internes générales de chaque partenaire
Dépenses sur 6 ans		
Personnel affecté		2



Renforcer et coordonner les opérations de sensibilisation et de surveillance

Pilotage : Parc des Volcans

Réalisation : État, Parc des Volcans, Département, communes, communautés de communes et d'agglomération, ONCFS, ONEMA

Partenariats techniques ou institutionnels : ONF, Gendarmerie, Procureur de la République

Constats

Des comportements inadaptés de certains usagers du site sont constatés. Outre les cas d'incivisme, ils résultent d'une absence de connaissance de leurs conséquences sur l'intégrité du site et des milieux naturels, de l'ignorance des réglementations en vigueur et des quelques règles de bonne conduite à observer pour préserver le site.

Objectifs

- ▶ Sensibiliser, informer les différents usagers du bien pour leur faire prendre conscience de leur responsabilité en terme de protection ;
- ▶ Assurer une surveillance effective du bien ;
- ▶ Contrôler et sanctionner, si besoin en utilisant les outils réglementaires.

Description de l'action

1) Sensibiliser et informer

- ▶ En accompagnement des outils pédagogiques et de communication destinés aux différents publics décrits dans l'axe 3 (Cf. : fiches XXV, XXVI, XXVII (pages 101 à 105), renforcer la sensibilisation de terrain grâce aux agents d'accueil des différents sites et des équipes de surveillance présentes dans les sites naturels.

2) Actualiser les arrêtés municipaux (Cf. : fiche XV, page 63)

- ▶ Recenser les arrêtés municipaux concernant les différentes mesures de protection qui s'appliquent au bien ;
- ▶ Établir une cartographie actualisée régulièrement, visualisant leur espace d'application, combler les éventuelles lacunes ;
- ▶ Inciter, en fonction des domaines d'intervention, à la coordination des arrêtés entre communes pour une couverture homogène et cohérente du périmètre ;
- ▶ Accompagner les communes pour la définition et la délimitation de leurs arrêtés ;
- ▶ Mettre en place une signalétique sur le terrain accompagnant la prise d'arrêtés.

3) Développer la connaissance sur les réglementations concernant le bien

- ▶ Assurer une diffusion ciblée d'un document technique de synthèse sur les réglementations concernant le bien ;
- ▶ Informer et former les communautés locales dont les prestataires et les représentants des communes sur les conséquences juridiques et les incidences sur le bien du non-respect des réglementations.

4) Réguler les manifestations sportives

- ▶ Mobiliser les personnels des partenaires pour alerter les gestionnaires du site sur la survenance de faits contraires à la préservation de l'intégrité du bien (dépôts sauvages, hors-piste...) ;
- ▶ Conforter ce réseau de veilleurs par l'adjonction de bénévoles issus des communautés locales.

5) Faire appliquer et respecter les mesures réglementaires

- ▶ Prendre en compte les enjeux du bien dans le plan de contrôle annuel au titre de l'environnement coordonné par l'État ;
- ▶ Renforcer le réseau de surveillance par la priorisation d'actions ou par l'allocation de moyens supplémentaires en fonction des capacités des partenaires ;
- ▶ Développer des actions coordonnées.

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution des réglementations contribuant à la préservation du bien ;
- ▶ Évolution du nombre d'infractions constatées et de leur suivi judiciaire ;
- ▶ Existence du réseau de veilleurs.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Animation générale	2016-2020	Ressources internes générales de chaque partenaire
Dépenses sur 6 ans		
Personnel affecté		4,5

Organiser les stationnements et les modes de déplacement vers et dans le site

Constats

Le réseau routier, concentré sur la zone tampon, dessert les différents lieux de vie et les relie aux territoires limitrophes. Une voie ferrée régionale reliant Clermont au Mont-Dore évite les édifices majeurs tout en assurant une desserte de petites villes pouvant jouer un rôle de porte d'entrée (Volvic, Pontgibaud).

Depuis une vingtaine d'années, les citadins de plus en plus nombreux réinvestissent ces territoires ruraux portant avec eux une exigence de desserte routière de qualité. Organisée autour de ces axes principaux, les dessertes routières d'altitude nécessitent des mesures de gestion spécifique qui évoluent significativement vers des pratiques plus respectueuses des milieux

Les services de transport présents sur le secteur sont principalement adaptés au public scolaire.

Enfin, malgré l'absence de problèmes majeurs, les stationnements ne sont pas toujours en phase avec l'offre de randonnée et la fréquentation du site.

Enjeux

Afin de favoriser des modes de découverte les plus propices au respect des lieux et ne pas mettre en tension l'infrastructure routière, des solutions alternatives à la voiture doivent être développées par le Département du Puy-de-Dôme et les collectivités locales compétentes.

La prise en charge de la fréquentation nécessite également de calibrer l'offre de stationnement en lien avec les sites naturels ou muséographiques ouverts au public et de faire évoluer les aires existantes vers une meilleure intégration environnementale et paysagère. La rationalisation recherchée pourra aller jusqu'à la fermeture de certaines aires qui ne correspondent pas aux attentes qualitatives du site.

Enfin, il convient d'apporter une réponse spécifique au stationnement des camping-cars tout en rappelant que la pratique du camping n'est pas autorisée sur la Chaîne des Puys en conformité avec la réglementation du site classé.

Objectifs

- ▶ Développer une offre renforcée de transports en commun ou de modes doux adaptés aux besoins des différents publics et réduire les impacts négatifs liés à la fréquentation automobile ;
- ▶ Maîtriser le stationnement, y compris des camping-cars ;
- ▶ Travailler à articuler l'offre d'hébergements et de produits touristiques avec les modalités de déplacement.

Description de l'action

1) Mettre en place des modes de transport doux et favoriser les transports en commun (Cf. : fiche XVII, page 71)

Il s'agit de renforcer (de manière saisonnière ou non) l'offre de transports en communs pour favoriser les déplacements vers le site et à l'intérieur du site : créations de lignes, modifications de tracés, augmentation de la fréquence.

Il s'agit également de favoriser les déplacements doux dans le site.

2) Organiser les stationnements (Cf. : fiche XVIII, page 73)

La définition et la mise en œuvre d'un schéma des stationnements permettra de mailler harmonieusement le périmètre en aires de stationnement afin d'assurer un accueil des visiteurs et usagers tout en définissant leur localisation et leur capacité de façon à canaliser la fréquentation du site.

Une attention particulière sera portée à la gestion des camping-cars de façon à orienter leur flux à proximité des villages de la zone tampon équipés d'aires appropriées ou à les diriger vers l'extérieur du périmètre.

Mettre en place des modes de transport doux et favoriser les transports en commun

Pilotage : Département

Réalisation : Département, autres autorités organisatrices de transports, communes, communautés de communes et d'agglomération.

Partenariats techniques ou institutionnels : Parc des Volcans, communes, communautés de communes et d'agglomération, Pays du Grand Clermont, Pays des Combrailles, Pays du Grand Sancy, sites muséographiques

Constats

L'accès sur le bien se réalise essentiellement par véhicules individuels pour les particuliers ou encore par bus pour les scolaires et les groupes touristiques. Ce flux est lié tant aux trajets pendulaires entre les lieux de résidence sur la zone tampon et les lieux de travail qu'aux trajets de loisirs et de tourisme essentiellement en provenance de l'agglomération clermontoise.

Des services de transport en commun traversent le périmètre mais répondent avant tout aux besoins des locaux (scolaires, domicile-travail).

Par ailleurs, des services spécifiques aux périodes touristiques se développent tels que des navettes au départ de la gare de Clermont-Ferrand ou la mise en place de circuits permettant l'usage de transports doux tels que le vélo. Ainsi, deux boucles cyclables sont d'ores et déjà présentes sur le périmètre (secteur de Volvic, secteur de Saint Amant Tallende). Le schéma départemental des itinéraires cyclables révisé fin 2013 fait du périmètre Chaîne des Puys - faille de Limagne un secteur où il s'agit de renforcer l'offre « vélo ».

Objectifs

- ▶ Réduire sensiblement l'impact des déplacements routiers individuels tant pour préserver la naturalité du site que le bien être des communautés locales ;
- ▶ Renforcer l'offre coordonnée de transports en commun qui combine les besoins des populations résidentes, de proximité et les attentes des visiteurs ;
- ▶ Privilégier une découverte du site sans avoir recours au véhicule individuel.

Description de l'action

1) Organiser un réseau diversifié cohérent et consistant de transport dédié au périmètre Chaîne des Puys - faille de Limagne

- ▶ Mettre en place un groupe de travail au sein de la Direction générale de la Mobilité et des Transports du Conseil départemental auxquels seront associés les différents opérateurs de transport (bus, train, avion) et les collectivités concernées ;

- ▶ À partir d'un diagnostic des pratiques, définir et mettre en œuvre un schéma de desserte qui élaborera une stratégie pour l'ensemble des modes de transports (individuels, collectifs, modes doux...) et veillera à une articulation avec les itinéraires de randonnées et les sites ouverts au public. Il intégrera les stationnements et les équipements spécialisés.

2) Renforcer l'offre de transport en commun

- ▶ Faire évoluer les dessertes des transports en commun existants de façon à améliorer l'accès aux différents sites ouverts au public : évolution des circuits, augmentation des dessertes ou des fréquences horaires ;
- ▶ Conforter et développer les services de navettes « Chaîne des Puys » au départ de la gare de Clermont en direction du bien ;
- ▶ Coordonner les initiatives des opérateurs touristiques et des différents transporteurs pour permettre aux visiteurs d'accéder aux sites de la Chaîne des Puys sans avoir à recourir tout au long de leur séjour à des véhicules individuels ;
- ▶ Renforcer le porter à connaissance du grand public sur l'ensemble des services existants ou nouvellement créés de façon à ce que leur usage profite également aux communautés locales ;
- ▶ Conforter l'offre de randonnée promue par Clermont Communauté couplant les dessertes du réseau urbain avec des circuits de randonnées.

3) Développer les modes de transport doux dans le cadre du schéma de desserte

- ▶ À partir d'un état des lieux précis du réseau routier du périmètre, déterminer les axes à valoriser et à équiper pour la pratique du vélo ;
- ▶ Favoriser la complémentarité des services de transports en commun avec les axes faisant l'objet d'aménagements cyclables ;
- ▶ Organiser des aires de stationnement pour les vélos ou des aires de parage des chevaux pour permettre l'accessibilité des édifices réservés à la randonnée pédestre ;
- ▶ Promouvoir par une communication adaptée le recours aux modes de transport alternatifs à la voiture.

Mode d'évaluation

- ▶ Existence d'un schéma de desserte ;
- ▶ Évolution des équipements et services permettant le recours à des transports doux ;
- ▶ Évolution de la fréquentation des transports en commun.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Mise en œuvre d'une signalisation routière adaptée	2016-2020	200 000 €
Navettes Chaîne des Puys	2016-2020	485 000 €
Dépenses sur 6 ans		685 000 €
Personnel affecté		1

Organiser les stationnements

Pilotage : Département

Réalisation : Département, communes, communautés de communes

Partenariats techniques ou institutionnels : Région, Parc des Volcans, sites muséographiques, État

Constats

L'accès sur le bien se réalise essentiellement en véhicules individuels ou en cars pour les groupes. Si les sites muséographiques ou les principaux sites naturels sont dotés d'aires de stationnement adaptés, des pratiques de stationnement sauvage sur des chemins, des espaces privés ou en bordure de route perdurent. Ces pratiques, dont certaines portent atteinte à la sécurité routière sont en partie dues à l'absence d'aménagements à proximité de sites naturels ouverts au public.

Le périmètre du bien doit également faire face à une forte présence de camping-cars. S'il dispose d'une offre « camping-cars » (150 emplacements sur 10 sites) ou dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres (253 places sur 11 sites), il est néanmoins constaté un déficit d'offre d'au moins 100 places.

Par ailleurs, les offres « camping-car » sont souvent mal connues des prescripteurs tels que les offices de tourisme qui n'ont pas connaissance des sites présents hors de leur aire d'influence. Il leur est dès lors impossible d'orienter efficacement les camping-caristes.

La conjonction de ces différentes pratiques contribue à créer du stationnement spontané, hors de tout aménagement ou désignation de place.

Objectifs

- ▶ Supprimer les stationnements sauvages ;
- ▶ Répartir les aires de stationnement sur le périmètre, limiter leur nombre et leur impact ;
- ▶ Sécuriser les pratiques de stationnement ;
- ▶ Renforcer et gérer l'offre « camping-cars ».

Description de l'action

1) Établir et mettre en œuvre un schéma des stationnements intégré au schéma de desserte (Cf. : fiche XVII, page 71)

- ▶ Établir un diagnostic des pratiques de stationnement : recenser et localiser les pratiques de stationnement en cours en identifiant les cas pouvant porter atteinte à la sécurité routière, entraîner une détérioration des sols, conduire à un usage abusif de propriété privée, constituer une gêne à l'exploitation agricole ou forestière, constituer une atteinte paysagère ;
- ▶ Établir une cartographie des sites propices à l'implantation de nouvelles aires de stationnement et des stationnements existants à supprimer ;
- ▶ Faire des capacités de stationnement à proximité d'un site naturel, un critère discriminant de choix d'ouverture au public d'un site ;

- ▶ Réaliser de nouvelles aires de stationnement en respectant un cahier des charges visant à maintenir l'aspect naturel du site et son intégration dans l'environnement, notamment par l'absence d'imperméabilisation des sols, le recours à des végétaux endogènes, une faible artificialisation des lieux, et par une information claire sur le respect des sites naturels ;
- ▶ Utiliser les aires de stationnement ouvertes au sein de sites muséographiques pour desservir aussi des espaces de randonnée ;
- ▶ Supprimer le stationnement « sauvage » : mettre en œuvre des solutions techniques pour empêcher les stationnements abusifs, qui pourront être accompagnées de mesures réglementaires d'interdiction ;
- ▶ Faire prendre aux autorités organisatrices (Département, communes, communautés de communes, gestionnaires privés) les arrêtés précisant l'emprise et le règlement de chaque aire ;
- ▶ Diffuser une information auprès du grand public sur le schéma de stationnement, sur la nécessité de le respecter et sur les risques encourus à ne pas utiliser les espaces dédiés au stationnement.

2) Réguler l'accueil des camping-cars

- ▶ Dans le périmètre, limiter l'implantation de nouvelles aires de camping-cars aux espaces déjà aménagés ;
- ▶ À proximité des villages de la zone tampon, convertir et diversifier l'offre des campings pour accueillir ce type de clients, convertir des aires de stationnement existantes pour qu'elles puissent recevoir des camping-cars ;
- ▶ Accompagner les communes limitrophes au périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne dans la création d'une offre d'accueil des camping-cars ;
- ▶ Créer et animer un réseau des prestataires accueillant des camping-cars pour diriger les camping-caristes vers les aires aménagées ;
- ▶ Informer les prescripteurs et opérateurs touristiques du bien de l'offre camping-cars : réglementation en vigueur (interdiction en site classé), localisation, nombre d'emplacements, conditions d'accès).

Mode d'évaluation

- ▶ Existence du schéma de stationnement intégré au schéma de desserte et niveau de mise en œuvre de ses préconisations ;
- ▶ Évolution du nombre de stationnements aménagés pour les camping-cars ;
- ▶ Évolution des stationnements sauvages.

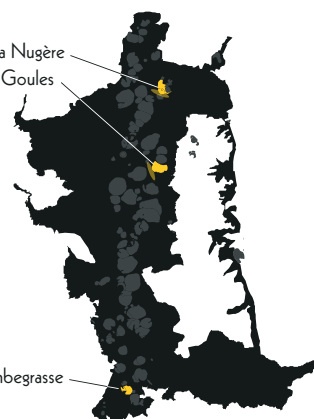
Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
POUR RAPPEL : VOIR FICHE XIII		
Combegrasse : aménagement d'un stationnement en veillant à son intégration paysagère Type de dépense : travaux	2016	200 000 €
Aires de stationnement : en fonction du schéma des stationnements, équipements d'aires de stationnement et suppression de sites "sauvages". Type de dépense : travaux	2016-2020	400 000 €
Traitement des stationnements au Col des Goules : mettre en œuvre les mesures propices à la suppression des stationnements en bordure de route dont extension du parking actuel Type de dépense : travaux	2016	100 000 €
Traitement des stationnements au Col de la Nugère : mettre en œuvre les mesures propices à la suppression des stationnements en bordure de route Type de dépense : travaux	2017	200 000 €
Dépenses sur 6 ans		1 000 000 €
Personnel affecté		1

Puy/col de la Nugère

Puy/col des Goules

Puy de Combegrasse





Assurer un accueil de qualité et une cohérence de l'offre touristique sur l'ensemble du site et de ses abords

Constats

La Chaîne des Puys est depuis plus d'un siècle un attrait touristique important de l'Auvergne.

Elle constitue un des atouts de la « destination Auvergne », reconnue officiellement par le gouvernement français, au titre de sa politique touristique sur le thème « patrimoine naturel et écotourisme ».

Le périmètre Chaîne des Puys - faille de Limagne comprend les franges de cinq bassins de vie qui ont chacun développé une organisation spécifique, notamment dans le domaine du tourisme. Il y a donc une multiplicité d'intervenants publics et privés dont la coordination et la coopération peuvent encore être confortées.

Le tourisme en Chaîne des Puys - faille de Limagne s'inscrit dans une double vocation de découverte et de respect d'un site naturel exceptionnel. Il est également fait d'échanges avec les territoires qui l'entourent que ce soit en termes d'hébergements, de participation à des circuits de découverte, etc.

Enjeux

En s'appuyant sur les principes du développement durable, le tourisme peut directement prendre part à la préservation du patrimoine tout en constituant un apport économique pour les communautés locales.

Il s'agit dès lors de faire des touristes des contributeurs responsables de l'intégrité et de la valeur du bien.

La préservation du bien implique une organisation touristique qui joue sur les complémentarités des sites naturels et muséographiques existants avec les capacités d'hébergement et de restauration présentes sur le périmètre ou à sa périphérie.

La gestion du bien nécessite également que tous les niveaux d'organisation touristique prennent pleinement en compte la double nécessité de contenir la fréquentation et d'avoir des visiteurs éclairés et acteurs de la gestion dans leurs modes de visite (connaissances patrimoniales, connaissances des usages, de la gestion et des recommandations visant à la préservation du bien). Ainsi, chaque prestataire doit être un relais pour l'information et la sensibilisation de leurs clients.

Le tourisme s'insère dans la vie économique du bien en favorisant le déploiement des circuits courts et en diversifiant leurs prestations de visite, etc. Autant d'orientations dont il convient de faciliter la mise en œuvre. Le Massif central comprend de nombreux sites géologiques ou labellisés à un niveau national ou international. Avec eux, la Chaîne des Puys - faille de Limagne participe à une logique affirmée d'aménagement du territoire à l'échelle du Massif central.

Objectifs

- ▶ Structurer un réseau actif des organismes et prestataires touristiques qualifiés et sensibilisés aux fragilités du site, aux différentes modalités d'accès et de visite et à l'évolution des pratiques souhaitées ;
- ▶ Mettre en œuvre un tourisme respectueux et responsable qui profite aussi au développement local ;
- ▶ Assurer une diffusion du tourisme sur l'Auvergne et le Massif central.

Descriptif des actions

1) Fédérer les organismes d'information touristique et harmoniser les messages délivrés (Cf. : fiche XIX, page 79)

Grâce à des formations, mises à disposition de données, projets portés en communs, il s'agit de structurer et mettre en réseau les différents prestataires touristiques.

2) Améliorer l'accueil en matière d'hébergement et de restauration (Cf. : fiche XX, page 81)

La définition des besoins propres à la Chaîne des Puys - faille de Limagne permettra de soutenir des projets tendant à améliorer la qualité et la diversité des structures d'accueil qui seront incitées à utiliser et valoriser les productions locales.

3) Développer le concept de « géotourisme » sur le site et en lien avec des sites départementaux, régionaux et du Massif central (Cf. : fiche XXI, page 83)

La mise en réseau des sites patrimoniaux majeurs du Massif central a pour vocation d'organiser l'échange profitable des diverses expériences, d'organiser une gestion coordonnée des circuits et flux touristiques.

Fédérer les organismes d'information touristique et harmoniser les messages délivrés

Pilotage : Département

Réalisation : Département, prestataires touristiques, Parc des Volcans, CRDTA

Partenariats techniques ou institutionnels : CCI, CREEA, SNAM

Constats

Les acteurs touristiques, publics ou privés, sont divers sur le périmètre. Les prestataires privés sont chacun rattachés à une fédération ou un syndicat professionnel ainsi qu'à des offices de tourisme répartis sur le territoire. Les offices de tourisme sont au nombre de 11 sur le périmètre et de configuration, en taille et organisation différente.

Il faut par ailleurs noter que les lieux muséographiques qui traitent de géologie occupent une place particulière et ont à ce titre un lien direct avec les critères de la valeur universelle exceptionnelle.

Tous ces acteurs, présents sur le site ou plus généralement dans le Puy-de-Dôme voire en Auvergne, utilisent l'image de la Chaîne des Puys pour leur promotion touristique. Ils doivent être des relais des enjeux et pratiques durables pour la préservation de la valeur universelle exceptionnelle et pour la conciliation des usages.

Objectifs

- ▶ Organiser en réseau les structures liées à l'organisation touristique sur le périmètre et sa périphérie ;
- ▶ Former, sensibiliser et coordonner les organismes touristiques pour une meilleure compréhension des critères constitutifs de la valeur universelle exceptionnelle et des enjeux de préservation de l'intégrité du site, de conciliation des usages et de gestion ;
- ▶ Proposer un message partagé et véhiculé par tous les prestataires sur la conciliation des activités de découverte et de la protection de l'intégrité du bien ;
- ▶ Accompagner les porteurs de projets touristiques pour assurer la complémentarité de ceux-ci tant sur le périmètre qu'à l'extérieur de celui-ci.

Description de l'action

- ▶ Structurer et animer le réseau des organismes touristiques, plus particulièrement les offices de tourisme, qui sont autant de relais auprès des professionnels du tourisme ;
- ▶ Former les prestataires touristiques et personnels d'accueil à la connaissance des différents aspects du bien et valoriser l'engagement des acteurs (Cf. : fiche XXVII, page 105) ;
- ▶ Accompagner et coordonner les initiatives relatives à la création d'outils et d'offres touristiques visant à la découverte du bien ;
- ▶ Poursuivre et renforcer la diffusion des messages adaptés aux différents publics, développer des outils originaux (Cf. : axe 3, pages 85 à 114) ;
- ▶ Mettre en adéquation les messages diffusés par les différents acteurs du tourisme et les adapter à l'échelle de diffusion (du local à l'international) ;

- ▶ Sur le site Chaîne des Puys - faille de Limagne, porter à connaissance des publics l'existence des sites du Massif central relatifs à la géologie et la naturalité ;
- ▶ Renforcer et développer les sites internet dédiés à la Chaîne des Puys - faille de Limagne en fonction des publics :
 - ▶ Pour les usagers locaux et les visiteurs : mettre en avant les attributs du bien, la notion de valeur universelle exceptionnelle et les enjeux de gestion ;
 - ▶ Pour les professionnels du tourisme : sensibiliser les organismes professionnels et les prestataires sur les sensibilités du bien et les inciter à créer des produits adaptés aux enjeux de la valeur universelle exceptionnelle ; mettre à disposition des messages à véhiculer et des ressources photographiques.

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution du nombre de bénéficiaire des formations ;
- ▶ Localisation des outils et offres de découverte du bien ;
- ▶ Évolution du contenu des documents promotionnels.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Formation des prestataires touristiques	2016-2020	80 000 €
Dépenses sur 6 ans		
Personnel affecté		1

Améliorer l'accueil en matière d'hébergement et de restauration

Pilotage : Département

Réalisation : CRDTA, professionnels

Partenariats techniques ou institutionnels : CCI, OT

Constats

Les activités d'hébergement et de restauration se concentrent sur la zone tampon et offrent des prestations dont la qualité s'est sensiblement améliorée au cours des dernières années.

Toutefois, il existe une marge de progression pour accroître la quantité et la qualité des services proposés.

Enfin, l'offre présente sur le périmètre ne permet pas la prise en charge de tous les visiteurs qui trouvent hébergement et restauration pour l'essentiel dans l'agglomération clermontoise ou dans le massif du Sancy.

Objectifs

- ▶ Tirer parti de l'offre d'hébergement et de restauration actuellement disponible sur les territoires limitrophes du bien avant de chercher à combler en volume les manques sur le périmètre Chaîne des Puys - faille de Limagne dès lors que ces territoires limitrophes sont en capacité d'absorber les visiteurs sur des prestations de qualité conformes aux objectifs fixés par le plan de gestion ;
- ▶ Installer une offre complémentaire dans les sites déficitaires en équipements afin de pouvoir mieux organiser, canaliser et répartir la fréquentation sur l'ensemble du périmètre ;
- ▶ En cas d'installation de nouveaux équipements, élaborer des recommandations visant l'intégration paysagère, le maintien des points de vue et accompagner les maîtres d'ouvrage en lien avec les collectivités concernées ;
- ▶ Accroître la qualité des services rendus en termes d'aménagement et d'équipement des lieux, des horaires d'ouverture, d'accueil, de prise en compte des personnes handicapées ;
- ▶ Diversifier les types de prestations d'hébergement et restauration ;
- ▶ Inciter au renforcement des liens économiques entre hébergeurs/restaurateurs/producteurs locaux. (Cf. : fiche XI, page 45).

Description de l'action

1) Définir les besoins propres au périmètre Chaîne des Puys - faille de Limagne

- ▶ Finaliser l'état des lieux de l'offre existante en termes d'hébergement, restauration et sites d'accueil et établir une cartographie par filière ;
- ▶ Identifier, par le biais de l'observatoire de la fréquentation, les secteurs dont la carence en structures d'hébergement et de restauration est préjudiciable à la gestion du bien et à la régulation de la fréquentation ;
- ▶ Susciter l'obtention de labels qualité ;
- ▶ Mettre en œuvre les complémentarités entre le périmètre et les lieux extérieurs présentant des capacités d'hébergement et de restauration supérieures.

2) Soutenir sur la zone tampon les projets tendant à améliorer la qualité et la diversité des structures existantes d'hébergement et de restauration

opérations suivantes :

- ▶ La réalisation d'études préalables à la création ou à la modernisation d'équipements touristiques et/ou d'organisations touristiques ;
- ▶ La mise aux normes des établissements notamment pour l'accueil des personnes handicapées et la maîtrise de l'énergie ;
- ▶ L'extension et la rénovation d'hébergements touristiques et des équipements de loisirs en veillant à leur insertion paysagère.

3) Susciter sur la zone tampon ou en périphérie du périmètre l'émergence de projets par types d'hébergement en fonction des manques constatés

- ▶ Réaliser des études préalables de faisabilité et viabilité économiques ;
- ▶ Lancer des appels à projet pour répondre aux besoins constatés ;
- ▶ Soutenir la création de gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes qualifiés, de gîtes d'étapes et de structures d'accueil à la ferme.

4) Pérenniser les recommandations en cas d'installation de nouvelles activités d'hébergement ou restauration

- ▶ Privilégier la conversion, restauration, rénovation du patrimoine bâti existant ;
- ▶ En cas de construction, privilégier l'implantation en continuité du bâti existant ou d'une implantation sans co-visibilité depuis le bien, ainsi que la qualité paysagère et environnementale.

5) Utiliser et valoriser les productions locales

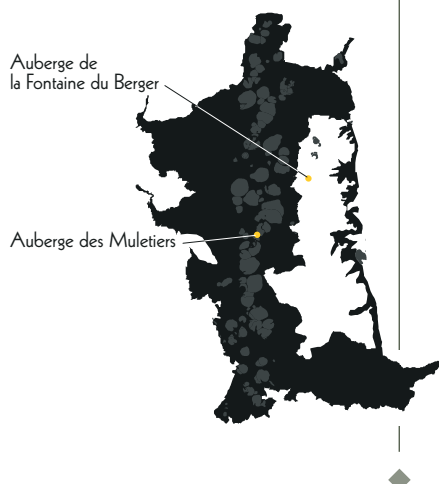
- ▶ Créer des espaces et temps de rencontres entre les hébergeurs/restaurateurs et les producteurs locaux ;
- ▶ Développer les projets de restaurants de pays via une plate-forme de mise en relation des producteurs/restaurateurs ;
- ▶ Valoriser par une reconnaissance et une communication ciblée les professionnels entrant dans cette démarche.

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution du nombre d'établissement entrant dans une démarche qualitative ;
- ▶ Évolution quantitative et répartition de l'offre d'hébergements.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Auberge des Muletiers : mise aux normes de l'établissement. Augmentation de la capacité et organisation d'un espace d'accueil Chaîne des Puys - faille de Limagne. Type de dépenses : études et travaux	2017-2018	800 000 €
Fontaine du berger : restructuration de cet espace pour élaborer, après étude de programmation, un lieu d'accueil à la hauteur de la qualité du bien	2016-2020	3 470 000 €
Dépenses sur 6 ans		3 840 000 €
Personnel affecté		1



Développer le concept de « géotourisme » sur le site en lien avec les sites du Massif central.

Pilotage : Département

Réalisation : Département, Parc des Volcans, CRDTA

Partenariats techniques ou institutionnels : OT, Vulcania, Volcan de Lemptéguy, IPAMAC, réseau des Grand Sites de France

Constats

En dehors de la Chaîne des Puys - faille de Limagne qui est l'un des sites géologiques les plus visités, le Massif central présente un ensemble de lieux dont la qualité est reconnue par différents labels pour leur valeur géologique, naturaliste ou culturelle. Ce sont des sites inscrits au patrimoine mondial (exemple : Causses et Cévennes, chemins de Compostelle...), labellisés au titre des Grands Sites de France (exemple : le puy Mary dans le Cantal), des géoparc (exemple : le Parc des Monts d'Ardèche) ou encore le réseau des parcs naturels régionaux et nationaux présents sur ce grand ensemble (IPAMAC).

Chacun de ces sites est confronté à la question de la préservation des lieux tout en accueillant des visiteurs. En fonction de leur antériorité, de leur particularisme, chacun a développé des compétences et savoir-faire qui peuvent être profitables aux autres.

Enjeux

- ▶ Tirer profit des expériences conduites par d'autres sites et en tirer les conséquences pour les mesures et modalités de gestion du bien ;
- ▶ Faire connaître et valoriser ces sites au public présent en Chaîne des Puys - faille de Limagne ;
- ▶ Mutualiser les connaissances et les compétences ;
- ▶ Constituer un réseau de sites patrimoniaux partageant des problématiques similaires ;
- ▶ Disposer d'une banque d'expériences évaluées.

Description de l'action

- ▶ Organiser avec les autres sites du Massif central une gestion coordonnée des flux touristiques ;
- ▶ Mettre en relation les différents réseaux existants présents sur ce périmètre : Parcs naturels régionaux (IPAMAC), Grands Sites de France, géoparc pour diffuser des messages communs, échanger des savoir-faire et mutualiser éventuellement des services (réservation, formation...);
- ▶ Assurer la promotion dans le site Chaîne des Puys - faille de Limagne des sites du Massif central relatifs à la géologie et la nature ;
- ▶ Faire vivre et développer la convention géotourisme déjà engagée entre le Parc des Volcans, le CPIE du Velay, Vulcania, PNR Livradois Forez, le PNR des monts d'Ardèche ;
- ▶ Organiser des réunions d'échanges de savoirs et de savoir-faire, des déplacements sur le terrain, des échanges de données, entre les territoires concernés, etc ;
- ▶ Organiser des forums pour faire découvrir les différents territoires volcaniques et géologiques aux structures d'information et d'accueil et aux professionnels du tourisme.

Mode d'évaluation

- Nombre et type d'actions communes à des sites relevant de la démarche géotourisme et niveau de participation

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Animation générale	2016-2020	Ressources internes générales de chaque partenaire
Dépenses sur 6 ans		
Personnel affecté		1

Axe 3

Partager, accroître et transmettre
les connaissances scientifiques et locales
au service d'une gestion concertée du bien

Contexte

Tout site inscrit au patrimoine mondial se doit de contribuer à la diffusion de la connaissance auprès des populations locales et des visiteurs.

La gestion d'un site naturel et habité est complexe et ne peut se résoudre à l'application d'une liste de « bonnes pratiques ». En effet, la perception des caractéristiques géologiques dépend des modalités de gestion qui sont à adapter au lieu. Pour cela, il convient de s'appuyer sur les dernières connaissances scientifiques et de tirer parti des savoir-faire locaux qui ont permis aux communautés locales de gérer cet espace en tenant compte de la fragilité de certains milieux.

La préservation des sites ne se limite pas à l'action des seuls propriétaires. Celle-ci dépend en effet des usages développés par les communautés locales et des politiques de préservation ou d'aménagement mises en œuvre par les collectivités publiques. Ainsi, tout projet doit prendre en compte ces différentes interactions et pour ce faire associer étroitement les communautés locales, les acteurs économiques, les chercheurs et les acteurs publics.

De plus, cette construction coordonnée des actions doit reposer sur le partage d'une connaissance du bien et de ses usages. Cette diffusion de la connaissance, tant en direction des scolaires que du grand public, est également le gage d'une sensibilisation efficace à la préservation du bien.

Enjeux

Cette situation très particulière fait de la Chaîne des Puys - faille de Limagne un laboratoire pour expérimenter une nouvelle façon de concevoir la protection de sites naturels. Il ne s'agit pas de sanctuariser le bien en lui retirant toute activité humaine, mais bien d'organiser celle-ci dans le respect de l'intégrité du site. Dès lors, l'association des communautés locales, des collectivités, des gestionnaires du bien et des scientifiques dans une relation partenariale inédite est seule garante de la pérennité de la valeur du bien. Le site pourrait alors devenir une tête de réseau international pour travailler, avec d'autres sites candidats, à la diffusion et à l'enrichissement de cette démarche. Ce travail a notamment été engagé à travers la conférence MINaH (Managing Inhabited Natural Heritage) qui est appelée à se poursuivre sur d'autres sites.

Ligne de conduite

Le croisement permanent des connaissances scientifiques et des savoirs locaux est au cœur de la définition des projets portés par le plan de gestion. En effet, ce travail de construction commune participe directement à la prise de conscience des communautés locales de la valeur intrinsèque du bien et de la nécessité de le préserver.

Par ailleurs, ce croisement des savoirs permet de construire des outils de découverte du bien offerts aux visiteurs qui allient accès à la connaissance et prise en compte des usages locaux, permettant ainsi une cohabitation plus harmonieuse des pratiques.

Enfin, le bien se prête à une découverte de ses attributs géologiques par les jeunes générations. Il peut être également le support d'une éducation incitant au respect d'autrui.

Éléments de gouvernance

Les principes de gouvernance visent deux objectifs complémentaires :

- ▶ **Éclairer les décisions à prendre** pour la gestion du bien et adapter les programmes aux vus des résultats obtenus grâce à l'avis d'un conseil scientifique international indépendant ;
- ▶ **Faciliter l'intégration des nouvelles connaissances** dans la gestion du bien au quotidien en poursuivant le partenariat de travail entre les laboratoires de recherche locaux (université, grandes écoles, INRA, CNRS), les structures gestionnaires du bien (Parc des Volcans, Conseil départemental, services de l'État) et les différents acteurs ;
- ▶ **Développer la concertation et les démarches partenariales** au sein des instances de gestion et avec les habitants.

Les actions

1) Utiliser la connaissance comme base du plan de gestion :

- ▶ en tirant parti des acquis existants, en poursuivant et renforçant le partenariat avec les chercheurs locaux ;
- ▶ en faisant appel à des experts scientifiques indépendants pour valider le programme et participer à son évaluation ;
- ▶ en comblant des lacunes académiques par des travaux de recherche qui permettront de renforcer la pertinence des mesures de gestion.

2) Croiser les connaissances scientifiques avec les savoirs vernaculaires afin de construire une culture partagée, véritable ciment de la cohésion entre les différents acteurs

3) Engager des échanges de savoir-faire à travers la mise en place de coopérations et de conférences internationales

4) Impliquer les acteurs locaux dès la conception du plan de gestion, lors de sa mise en œuvre et de son suivi



Soutenir et promouvoir la connaissance scientifique au service de l'action

Constat

Depuis le milieu du XVIII^e siècle, la Chaîne des Puys - faille de Limagne est l'objet d'études scientifiques dans de nombreux domaines (géologie, géographie, paléo-environnement, histoire, systèmes agraires, écologie, etc.). Certains secteurs sont moins connus et des champs de compétence restent à approfondir tant en ce qui concerne les processus géologiques que les modalités de gestion sylvo-pastorales. Ainsi, de nouveaux champs de recherche s'ouvrent chaque année que ce soit en géologie ou en sciences humaines.

Depuis 2007, le projet de candidature à l'inscription au patrimoine mondial repose sur un partenariat étroit entre les laboratoires universitaires clermontois et le département du Puy-de-Dôme. Ce partenariat s'est traduit par des mises à disposition de cadres scientifiques et par la constitution d'un groupe de travail scientifique, pour l'élaboration du dossier et sa validation scientifique. La constitution du plan de gestion s'inscrit pleinement dans cette association de la communauté scientifique qui perdurera dans la mise en œuvre et le suivi des actions.

Enjeux

Compte-tenu de la complexité des milieux et des processus écologiques qui l'affectent, les actions envisagées doivent s'appuyer sur des cadres validés scientifiquement et sur la connaissance détaillée de toute la surface du bien et de sa zone tampon. Cette connaissance est issue des expertises scientifiques qu'il faut croiser avec les savoirs vernaculaires des communautés locales.

Leur mise en œuvre doit s'enrichir des analyses relatives à la gestion de projet qu'apportent les sciences humaines et sociales. Elle repose également sur la mobilisation des compétences des agents qui interviennent sur ce périmètre.

Objectifs

- ▶ Comblent les lacunes scientifiques sur le bien pour mieux connaître ses caractéristiques et renforcer le contenu des informations offertes au public ;
- ▶ Faire du site un laboratoire d'expérimentation de nouvelles modalités de gestion de sites géologiques pouvant aider d'autres sites à engager des démarches similaires ;
- ▶ Mettre en lien cette connaissance scientifique avec les connaissances techniques et empiriques des agents et acteurs locaux ;
- ▶ S'appuyer sur l'expertise scientifique pour évaluer le plan de gestion et la mise en œuvre des actions et adapter si besoin les actions à mettre en œuvre pour préserver la valeur universelle exceptionnelle.

Description de l'action

1) Associer un comité scientifique indépendant à la prise de décisions (Cf. : fiche XXII, page 91) : la communauté scientifique est un interlocuteur privilégié qui accompagne la démarche d'inscription depuis 2007. En l'associant à la gestion, il s'agit de s'assurer de la pertinence technique et scientifique des programmes mis en œuvre, de la qualité des informations diffusées mais aussi d'orienter les recherches futures.

2) Compléter les connaissances académiques relatives à la Chaîne des Puys - faille de Limagne et soutenir les nouvelles recherches (Cf. : fiche XXIII, page 93). En se fondant sur un recensement des travaux académiques concernant le bien, il s'agit de compléter la connaissance dans des domaines identifiés comme essentiels pour la compréhension du bien ou pour sa gestion. À ce titre, la politique de soutien à la recherche sera précisée et renforcée.

3) Développer des échanges de savoirs et savoir-faire dans le cadre d'une coopération internationale (Cf. : fiche XXIV, page 97) : plusieurs axes de coopération sont envisagés qu'il s'agisse du simple échange d'informations ou d'une véritable assistance dans l'élaboration d'une candidature ou de définition de gestion de sites naturels anthropisés.

Associer un comité scientifique indépendant à la prise de décision

Pilotage : Département

Réalisation : Département

Partenariats techniques ou institutionnels : État, Parc des Volcans, Région, établissements universitaires, laboratoires

Constats

L'élaboration du dossier de candidature a permis de développer des liens étroits avec les chercheurs présents au sein du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Clermont Université ». Ce partenariat s'est traduit par une convention dédiée à la constitution de la candidature, par le détachement d'enseignants-chercheurs pour renforcer la cellule de suivi du dossier, par la mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire, par la mobilisation d'étudiants sur certains volets du projet. Ce partenariat a fortement contribué à renforcer le contenu scientifique de la candidature ainsi que son appropriation locale. Il a aussi facilité l'élaboration du volet pédagogique et éducatif du projet. Enfin, il a favorisé l'intégration dans l'élaboration du plan de gestion des dernières avancées scientifiques dans le domaine de la participation des communautés locales et dans l'implication des acteurs.

Objectifs

- ▶ Renforcer le partenariat entre les acteurs publics et les universitaires dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion ;
- ▶ Contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du programme d'actions, au suivi de l'intégrité du bien ainsi qu'à la constitution des outils de communication et de sensibilisation ;
- ▶ Encourager et coordonner la production et la diffusion de connaissances concernant le site, sa géologie, ses paysages, ses modalités de gestion et de gouvernance ;
- ▶ Faciliter la coopération internationale entre sites géologiques patrimoniaux.

Description de l'action

1) Créer un groupe de travail scientifique

Force de proposition pour le comité technique, intégré dans le schéma de gouvernance.

2) Développer une activité d'expertise de ce groupe

En sa qualité d'expert, ce groupe de travail sera saisi sur les projets pédagogiques et culturels en lien avec le bien (Cf. : fiche XXV, page 101) ainsi que sur des projets d'aménagement. Il pourra d'une part donner un avis argumenté sur la qualité scientifique des projets examinés et d'autre part proposer aux instances de gouvernance des adaptations et orientations nouvelles de gestion.

3) Contribution au suivi et à l'évaluation des actions engagées

Outil de production de connaissances, d'analyses et de recommandations, l'évaluation contribue à

rationnaliser la prise de décision et à adapter ou réorienter les stratégies mises en œuvre. En concertation avec les différentes instances de gestion, ce comité aidera à la définition de critères permettant de mesurer par action la pertinence (adéquation de l'action considérée avec le problème qu'elle prétend résoudre), l'efficience (déterminer si la mesure prise est optimale au regard des diverses contraintes existantes), l'efficacité (degré de réalisation des objectifs fixés initialement et ses effets inattendus négatifs ou positifs), l'impact (juger les retombées à long et moyen terme) et la cohérence (adaptation des moyens mis en œuvre par rapport aux objectifs fixés).

4) Association étroite aux actions de coopération internationale

Le comité scientifique jouera un rôle important pour initier et orienter les projets de coopération internationale en mobilisant son réseau et en participant à la construction et à la validation scientifique de ces partenariats. (Cf. : fiche XXIV, page 97).

Mode d'évaluation

- ▶ Constitution du comité scientifique (nombre de participants, nombre de réunions) ;
- ▶ Nombre de consultations et de recommandations et niveau de prise en compte.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Animation générale	2016-2020	Ressources internes générales de chaque partenaire
Dépenses sur 6 ans		
Personnel affecté		0.5

Compléter les connaissances académiques relatives à la Chaîne des Puys - faille de Limagne et soutenir les nouvelles recherches

Pilotage : Département (comité scientifique)

Réalisation : Laboratoires

Partenariats techniques ou institutionnels : Région, Parc des Volcans, Département, Établissements universitaires

Constats

La science et la Chaîne des Puys racontent une longue histoire de complicité, chacune contribuant à la renommée de l'autre. Le site a joué un rôle notable dans l'évolution des théories du XVIII^e siècle à nos jours et représente un haut lieu de la connaissance volcanologique depuis plus de 250 ans. Il accueille également sur son plus haut sommet l'Observatoire de Physique du Globe. Au-delà de ce long héritage, en raison de son accessibilité et de la fraîcheur de ses structures, il fait toujours l'objet de nombreuses recherches qui contribuent à la compréhension de phénomènes géologiques actifs en d'autres points du globe ou de formations géologiques sur d'autres planètes. Par ailleurs, les modes de gestion en cours sur le périmètre sont le support de différents travaux de recherche, notamment de thèses. Cependant, il existe encore des lacunes, tant sur le plan fondamental que pour ce qui a trait à sa gestion.

Objectifs

- ▶ Apporter un soutien aux recherches développées sur le périmètre Chaîne des Puys - faille de Limagne à partir de critères tangibles tant sur le volet géologique, paysager que concernant la gestion d'un espace naturel habité ;
- ▶ Mieux comprendre la formation et la géomorphologie des attributs géologiques du bien ;
- ▶ Développer le champ des connaissances mondiales en volcanologie, tectonique et géologie comme les méthodes d'expérimentation en prenant, pour sujet et terrain, l'ensemble du bien.

Description de l'action

1) Recenser tous les travaux académiques concernant le bien et actualiser régulièrement cet inventaire

Les travaux concernant le bien sont nombreux et couvrent des champs variés concernant la géologie, la volcanologie, la géomorphologie mais aussi traitant des questions d'écologie, de dynamique paysagère, d'archéologie et d'histoire, autant de dimensions très importantes pour sa gestion future. Cependant, ils sont disséminés dans diverses institutions et peu accessibles. Il est donc nécessaire de les recenser afin d'identifier des lacunes et d'en faciliter l'accès pour les scientifiques de tout domaine et les gestionnaires.

2) Compléter la connaissance sur des points déjà identifiés comme essentiels à la caractérisation ou à la gestion du site

Des champs d'étude ou la réalisation de relevés sont d'ores et déjà identifiés comme nécessaires pour accroître la compréhension de l'emboîtement et de la constitution des différents éléments de la maquette de géologie structurale.

À titre d'exemple, il est possible de citer le projet d'étude structurale de la faille de Limagne, ou encore la réalisation d'un relevé exhaustif du bien par des mesures altimétriques par capteur laser (LIDAR).

Le comité scientifique pourra élaborer des projets de recherche pour répondre aux lacunes identifiées (exemple : les processus d'érosion) ou émettre un avis sur ceux déposés par la communauté scientifique sur l'ensemble du bien.

3) Élaborer et mettre en œuvre une politique de soutien à la recherche sur le territoire du bien

Face à l'impossibilité de soutenir tous les projets de recherche concernant directement ou indirectement le bien, il convient d'établir des priorités en fonction des manques identifiés et des thèmes les plus pertinents à traiter. Cette réflexion sera conduite en associant le comité scientifique international, les instances de gouvernance du bien et les partenaires financiers potentiels. Outre des priorités et un programme d'actions pluriannuel, cette politique devra aussi proposer une méthode de sélection des dossiers qui s'appuiera sur des principes clairement établis et des critères d'évaluation bien identifiés. Les aides pourraient concerner la couverture partielle ou totale de bourses de thèse ou de post-doc, de frais d'investissement, de frais de fonctionnement, d'accueil de chercheurs étrangers, etc.

4) Favoriser le rapprochement entre chercheurs, gestionnaires et acteurs locaux de la gestion du bien

Pour que les travaux de recherche nourrissent les réflexions et les actions de gestion, il est indispensable de favoriser ce rapprochement qui prendra les formes suivantes :

- ▶ Rencontres régulières destinées à faire le point des travaux en cours et à débattre des lacunes à combler ;
- ▶ Implication des agents des structures de gestion dans la conception des protocoles de recherche et dans leur mise en application ;
- ▶ Mise à disposition des chercheurs de données de terrain produites par les structures gestionnaires (sous forme de convention) et réciproquement des résultats des recherches pour les gestionnaires ;
- ▶ Réalisation de modules de formation valorisant ces recherches à destination d'étudiants locaux et internationaux.

Mode d'évaluation

- ▶ Existence de la bibliographie et niveau d'actualisation ;
- ▶ Nombre de publications scientifiques se rapportant au bien ;
- ▶ Nombre de projets scientifiques soutenus ;
- ▶ Nombre de formations mises en œuvre.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Soutien aux programmes de recherche : il s'agit d'apporter les compléments logistiques concernant des programmes de recherche en lien avec la VUE Type de dépense : subvention aux laboratoires de recherche	2016-2020	110 000 €
Rayonnement scientifique : organisation de rencontres scientifiques sur site, publication Types de dépenses : logistique, édition	2016-2020	100 000 €
Dépenses sur 6 ans		210 000 €
Personnel affecté		0.5



Coopération internationale

Échange de savoirs et savoir-faire

Pilotage : Département

Réalisation : Département, Parc des Volcans

Partenariats techniques ou institutionnels : État, Région, Ambassade de France à l'UNESCO, centre du patrimoine mondial, IPAMAC, CERAPCOOP, établissements universitaires, laboratoires

Constats

Le site de la Chaîne des Puys - faille de Limagne est représentatif des questions posées par la conciliation de la mise en scène des formes géologiques avec les dynamiques écologiques et les pratiques de gestion des communautés locales. Cela nécessite d'établir un dialogue entre scientifiques, gestionnaires et communautés locales dès le départ du projet, de pérenniser ces liens lorsque le site est inscrit et de concevoir des modalités de gestion adaptées et innovantes. Le savoir-faire pratique acquis par les gestionnaires du bien dans ce domaine peut s'enrichir d'un dialogue avec les porteurs de projets et les gestionnaires d'autres sites géologiques, naturels et habités qui ont initié des démarches originales ou qui cherchent à construire des solutions adaptées à leur propre situation. Cette démarche s'inscrit dans les orientations de la Convention du patrimoine mondial qui encourage les coopérations entre pays du Nord et ceux du Sud.

Des échanges et des coopérations ont eu lieu ces dernières années, initiés par différentes institutions locales avec l'Espagne (la Garrotxa), le Maroc (région volcanique au Sud d'Ifrane), Madagascar, la Chine (Wudalianchi), le Mexique, l'Éthiopie (la dépression de Danakil).

Objectifs

- ▶ Poursuivre et renforcer les partenariats internationaux en cours ;
- ▶ Approfondir des connaissances et échanger des expériences en matière scientifique et de gestion ;
- ▶ Valoriser les savoirs et savoir-faire développés sur le bien auprès de sites similaires ;
- ▶ Expérimenter des savoir-faire et des modalités de gestion construites sur les mêmes principes que dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne pour la gestion d'autres sites ;
- ▶ À l'inverse, enrichir les modalités de gestion de la Chaîne des Puys - faille de Limagne avec les échanges et apports des autres sites.

Description de l'action

- ▶ Développer les échanges avec d'autres sites volcaniques et tectoniques en termes de connaissances et de pratiques de gestion ;
- ▶ Évaluer leurs besoins et leurs apports en vue de l'élaboration de conventions de coopération ;
- ▶ Mettre en place des échanges politiques, scientifiques ou techniques.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de conventions de coopération conclues ;
- ▶ Nombre de projets accompagnés et outils de savoir-faire créés ;
- ▶ Nombre de missions conduites par les équipes scientifiques et techniques.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Mise en réseau internationale des sites géologiques : coopération internationale (dont Ethiopie), géosite	2016-2020	100 000 €
Dépenses sur 6 ans		
Personnel affecté		0.5

Partager la connaissance sur le bien avec tous les publics et tous les acteurs locaux

Constats

Le programme patrimoine mondial de l'UNESCO tout en affirmant l'importance de répondre aux risques qui pèsent sur les différents patrimoines, est porteur de valeurs humaines qui induisent un mode de gestion visant à articuler préservation des patrimoines et respect des communautés locales. La compréhension de ce programme contribue à assurer une gestion pérenne et efficiente de chaque bien.

Le bien forme une véritable maquette de géologie structurale qui permet à chacun de comprendre ce qu'est un rift et les grands phénomènes géologiques tectoniques, volcanologiques, sédimentaires qui ont façonné ses formes.

La recherche, très active sur ce site, apporte continuellement de nouvelles informations qu'il convient de valoriser auprès des différents publics : simple visiteur, scolaire, universitaire.

Le grand public et les communautés locales sont aussi demandeuses de connaissances sur la géologie et sur les paysages du bien ; connaissances qui renforcent la valeur esthétique immédiate qu'ils perçoivent sans forcément pouvoir l'expliquer.

Enjeux

S'inscrivant dans une des orientations premières de l'UNESCO, le plan de gestion vise à faciliter la diffusion de la connaissance scientifique auprès de tous les publics pour qu'ils soient plus attentifs à la valeur et à la préservation du patrimoine en général et du bien Chaîne des Puys - faille de Limagne en particulier.

Un enjeu majeur du projet est d'utiliser le partage de connaissances pour faire de tous les usagers du bien, des acteurs de la préservation de son intégrité et les défenseurs de sa valeur universelle exceptionnelle.

Objectifs

- ▶ Favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription UNESCO par les acteurs du territoire ;
- ▶ Transformer les acquis de toutes les recherches menées sur le bien en informations facilement compréhensibles par les différents publics visés ;
- ▶ Sensibiliser les acteurs de la gestion et les habitants à la valeur et à la fragilité du bien par tous les moyens possibles.

Descriptif des actions

Les objectifs présentés ci-dessus seront déclinés différemment selon les publics :

1) Construire des ressources pédagogiques innovantes (Cf. : fiche XXV, page 101) à destination des scolaires en offrant aux enseignants des matériaux pédagogiques pour alimenter leurs exposés tant sur le patrimoine mondial que sur le bien ;

2) Rendre accessibles les connaissances scientifiques aux communautés locales et au grand public (Cf. : fiche XXVI, page 103) qui sont en attente d'informations leur permettant de mieux comprendre la valeur du bien et les menaces qui pèsent sur lui ;

1) Former les acteurs économiques aux caractéristiques du site et aux enjeux de gestion (Cf. : fiche XXVII, page 105) la diffusion et l'appropriation des connaissances sur le bien sont le meilleur moyen d'amener les acteurs économiques à adapter leurs usages aux particularités de cet espace pour mieux le promouvoir et le respecter.

Construire des ressources pédagogiques innovantes

Pilotage : Département

Réalisation : Département, Parc des Volcans

Partenariats techniques ou institutionnels : État, Éducation nationale (IA et rectorat), enseignement privé, accompagnateurs en montagne, CREEA, CPIE, établissements universitaires

Constats

Le site est très fréquenté par les scolaires et les étudiants car il constitue un excellent support pédagogique pour les programmes de Sciences de la Vie et de la Terre ainsi que dans les domaines de la géographie physique et humaine.

Plus largement, le grand public est aussi en attente d'explications pour une compréhension plus fine des processus à l'origine des formes géologiques.

Les enseignants construisent leurs projets pédagogiques à partir de différents supports fournis essentiellement par le Parc des Volcans d'Auvergne et les principaux sites muséographiques. Pour une appropriation des enjeux locaux et l'organisation des visites de terrain, ils font appel à des structures leur proposant un parcours pédagogique, soit à la journée, soit à la semaine. Ils sont aussi à la recherche de projets pédagogiques « clé en main » correspondant à leurs programmes et directement applicables sur le terrain.

Objectifs

- ▶ Éduquer pour mieux protéger les sites ;
- ▶ Rendre intelligible la maquette de géologie structurale et les paysages au moyen de supports scientifiquement validés et pédagogiquement attractifs ;
- ▶ Décliner les supports pour les adapter à la diversité des publics.

Description de l'action

1) Réaliser/actualiser l'inventaire des ressources pédagogiques existantes

▶ Concernant le patrimoine mondial

Il s'agit de diffuser le Kit patrimoine mondial aux enseignants et aux intervenants auprès des jeunes publics. En lien avec l'Éducation nationale et les collectifs enseignants, une animation spécifique est mise en œuvre pour une meilleure appropriation des contenus.

▶ Concernant le bien

De nombreuses ressources existent mais sont disparates quant à leur forme, leur accessibilité voire leur qualité. De plus, elles peuvent se concentrer sur une partie du bien, délaissant ainsi d'autres secteurs. Le recensement précis doit permettre de s'assurer de la pertinence, de l'actualité des informations données et de leur mise à disposition. Cette masse de connaissances permettra d'alimenter de nouveaux supports qui assureront une cohérence à l'échelle du bien.

2) Identifier les manques en termes de supports et les compléter en fonction des besoins exprimés par les enseignants et de l'avis du comité scientifique (Cf. : fiche XXII, page 91). L'objectif de cette action est de partir des besoins en connaissances et informations des visiteurs pour répondre au mieux à leurs attentes.

3) Identifier des sites de visite adaptés aux besoins des scolaires parmi ceux ouverts au public (Cf. : fiche XIV, page 59) et définir les outils pédagogiques adaptés

Parmi les sites ouverts au public, certains se prêtent particulièrement bien à la compréhension des phénomènes géologiques par les scolaires. Il s'agit dès lors d'enrichir l'offre documentaire par un apport de la communauté scientifique dans l'élaboration des outils de découverte. En jouant de leur complémentarité, ces sites donneront lieu à l'édition d'une collection de documents.

4) Concevoir des supports pédagogiques innovants de différentes natures (cahiers pédagogiques en ligne, circuits à imprimer, documents audiovisuels, sonores ou visuels accessibles sur le terrain via des téléphones ou tablettes, etc.). Les contenus sont conçus avec l'appui d'un enseignant détaché pour veiller à l'adaptation des informations délivrées aux programmes des différents cycles scolaires. L'objectif est de limiter autant que possible l'implantation de panneaux et de pancartes qui dénaturent les sites et leur enlèvent leur caractère authentique.

5) Promouvoir des circuits pédagogiques combinant ces différents supports : la complémentarité des sites et des outils pédagogiques permettra d'offrir des produits pédagogiques tel qu'un kit à partir duquel l'enseignant pourra construire son programme clef en main. Les centres d'information, les sites internet et les opérateurs touristiques professionnels seront les vecteurs de ces offres pédagogiques.

Mode d'évaluation

- ▶ Existence de l'inventaire des ressources pédagogiques actualisé ;
- ▶ Évolution de l'offre en termes d'outils et supports pédagogiques ;
- ▶ Évolution de la demande des outils pédagogiques émanant des enseignants et des prestataires.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Outils pédagogiques : constitution d'une collection de cahiers pédagogiques illustrant les attributs du bien à destination des enseignants et scolaires de différents niveaux sur support numérique et constitution de mallettes pédagogiques Type de dépense : conception et publication	2016 - 2019	28 000 €
Dépenses sur 6 ans		
Personnel affecté		1

Rendre accessibles les connaissances scientifiques aux communautés locales et au grand public

Pilotage : Département

Réalisation : Département, Parc des Volcans

Partenariats techniques ou institutionnels : Région, établissements universitaires, laboratoires, sites muséographiques, communes, communautés de communes et d'agglomération, Pays du Grand Clermont, Pays des Combrailles, Pays du Grand Sancy, associations de protection de l'environnement, associations d'activités pleine nature, CREEA, SNAM

Constats

Depuis de nombreuses années, des équipes de recherche locales, de notoriété internationale, conduisent des travaux sur des thèmes en lien direct avec la VUE (pédologie, géologie, phénomènes érosifs ou recolonisation végétale...) ou plus indirect, notamment sur l'occupation humaine (archéologie, études paléo environnementales...). Ces connaissances restent trop peu connues du grand public.

Or, les actes de dégradation ou de conflits d'usages interviennent principalement par méconnaissance de la fragilité du site et des activités concourant au maintien des paysages et à leur lisibilité. Ce phénomène est renforcé par une tendance du public à se concentrer sur certains secteurs surmédiatisés.

Dans un même temps, la Chaîne des Puys est un élément culturel identifiant fort pour tous les Puydômois et Auvergnats ; le territoire du bien est riche en manifestations culturelles à l'initiative des collectivités ou d'opérateurs privés qu'il s'agisse d'arts vivants, graphiques, musicaux, etc.

Objectifs

- ▶ Assurer le respect du site dans ses différentes composantes et prévenir les conflits d'usage en misant sur la prise de conscience par le grand public et les usagers de sa valeur scientifique et historique ;
- ▶ Rapprocher les scientifiques de la population et des acteurs locaux en associant la communauté scientifique à la diffusion des savoirs sur le bien.

Description de l'action

1) Favoriser la diffusion de la connaissance scientifique acquise sur le bien auprès des habitants et des populations voisines

- ▶ Organiser des conférences scientifiques et des ateliers de vulgarisation à l'attention du grand public en lien avec le comité scientifique ;
- ▶ Valoriser les travaux scientifiques publiés en élargissant les réseaux de diffusion classiques aux réseaux des bibliothèques, centres de documentation des collèges, festivals consacrés aux livres, etc. ;
- ▶ Utiliser le site internet pour faciliter la diffusion de cette connaissance ;
- ▶ Actualiser et rééditer la carte volcanologique ;
- ▶ Organiser en collaboration avec les médias locaux et nationaux des éditions sur les découvertes scientifiques en Chaîne des Puys - faille de Limagne.

2) Définir et mettre en œuvre des outils de sensibilisation

- ▶ Recenser les outils de sensibilisation du public existants sur le site pour les harmoniser et coordonner leur mise à jour ;
- ▶ Étudier les supports développés par d'autres sites naturels ou géologiques inscrits au patrimoine mondial ou géoparcs pour s'en inspirer ;
- ▶ Créer un kit de communication synthétisant les connaissances concernant le bien.

3) Utiliser les actions ou programmations culturelles actuelles ou à créer comme vecteurs de diffusion et sensibilisation sur la perception du bien, de sa connaissance et de sa protection

- ▶ Recenser les manifestations pour pouvoir être présent ;
- ▶ Mettre à disposition des organisateurs et artistes les informations scientifiques et techniques utiles à l'élaboration de leurs programmations ou de leurs créations ;
- ▶ Organiser une programmation d'expositions grand public, fixes ou itinérantes concernant la connaissance scientifique du bien, dans toutes ses composantes.

Mode d'évaluation

- ▶ Niveau de diffusion du kit sur les caractéristiques du bien ;
- ▶ Nombre de partenariat avec les prestataires culturels ;
- ▶ Nombre de manifestations spécifiques à la découverte des caractéristiques du bien.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Carte volcano	2016	31 000 €
Création de supports dédiés à l'interprétation du bien par le public : site internet, manifestations culturelles, publications diverses Type de dépense : prestations culturelles, éditions, etc.	2016 - 2019	210 000 €
Dépenses sur 6 ans		241 000 €
Personnel affecté		1

Former les acteurs économiques aux caractéristiques du site et aux enjeux de gestion

Pilotage : Département (volet ambassadeur), Parc des Volcans (formation)

Réalisation : Département, Parc des Volcans, Organismes de formation, CRDTA

Partenariats techniques ou institutionnels : ONF, CRPF, communes, communautés de communes, groupements pastoraux, prestataires touristiques, chambre d'agriculture, CCI

Constats

Le site de la Chaîne des Puys - faille de Limagne est très attractif. Cependant les acteurs économiques n'en ont souvent qu'une vision partielle. Les prestataires touristiques véhiculent souvent par habitude une vision surannée du bien. De ce fait, l'information qui est transmise aux visiteurs n'est pas toujours la plus appropriée, tant en termes de contenu scientifique que de règles de conduite à tenir pour éviter les dégradations ou les conflits d'usage.

Les modalités de gestion du site étant originales, il importe de pouvoir les expliquer aux visiteurs pour qu'ils en comprennent l'intérêt et qu'ils acceptent de s'y conformer.

Fort heureusement, ces acteurs affirment leur intérêt pour une meilleure connaissance des spécificités du site et de ses fragilités afin d'être mieux à même de renseigner leurs clients et de renforcer leur crédibilité et leur professionnalisme.

Objectifs

- ▶ Faire des acteurs économiques des partenaires de la gestion du bien en fonction de leur activité (accueil, constructions, gestion du paysage, activités artisanales, etc.) ;
- ▶ Intégrer le caractère exceptionnel et les fragilités et potentialités du site dans les pratiques professionnelles via une meilleure connaissance de celles-ci.

Description de l'action

1) Cibler les catégories d'acteurs concernés et leurs structures fédératives ou représentatives et leur rôle direct ou indirect dans la gestion du site afin de pouvoir décliner les objectifs en fonction des spécificités de chacun.

2) Analyser leurs attentes et besoins ainsi que leurs craintes.

3) Établir des supports de formation et d'information spécifiques en croisant ces attentes avec les messages que l'on souhaite faire passer. Une place importante sera accordée à la conception et à la diffusion de supports d'autoformation en ligne bien adaptés à des professionnels peu disponibles et dispersés sur tout le territoire du bien et de ses environs.

Les contenus porteront notamment sur :

- Comprendre le programme patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Comprendre les caractéristiques, les enjeux et mesures de gestion du bien en lien avec sa préservation.

4) Organiser des sessions de formation/information régulièrement, en lien avec les priorités du plan de gestion et des attentes locales qui permettront aussi d'assurer un retour vers les gestionnaires concernant la réceptivité des clients de ces opérateurs. Ces sessions seront adaptées aux spécificités des professionnels et comprendront des phases de visite sur le terrain afin de donner du concret au contenu.

5) Créer un outil de valorisation de l'engagement, type « ambassadeur » pour les professionnels du tourisme et autres acteurs économiques impliqués. Ces modalités seront construites après concertation avec les instances représentatives de ces professionnels et validation par les structures de gouvernance du bien.

Mode d'évaluation

- Nombre de prestataires formés et signataires de la charte « ambassadeur ».

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Animation générale	2016-2020	Ressources internes générales de chaque partenaire
Dépenses sur 6 ans		
Personnel affecté		1

Rendre les habitants acteurs de l'évolution de leur territoire

Constats

Le site est habité dans sa zone tampon et à proximité de l'agglomération clermontoise. Bien que liée à des critères naturels, sa valeur universelle exceptionnelle est conditionnée par les activités humaines traditionnelles agricoles et sylvicoles. Cependant, ce lien entre pratiques et valeur universelle exceptionnelle n'est pas évident à percevoir par les communautés locales qui peuvent être enclines à délaisser ces pratiques traditionnelles pour faire face aux contraintes économiques du moment.

Par ailleurs, chaque habitant est, par ses choix d'aménagement et de pratiques, responsable de l'intégrité du bien et de la qualité paysagère du site.

Enjeux

La garantie de l'intégrité du bien et de préservation de la valeur universelle exceptionnelle sera d'autant plus efficiente que les habitants et les acteurs de sa gestion seront impliqués.

Objectifs

- ▶ Impliquer et rendre les acteurs, les communautés locales et les usagers du site :
 - ▶ En développant une culture commune et partagée ;
 - ▶ En facilitant le dialogue entre acteurs et avec les gestionnaires du site.

Descriptif des actions

1) Impliquer les communautés locales en sollicitant leurs connaissances et leur mémoire des lieux (Archives vivantes) (Cf. : fiche XXVIII, page 109). Il s'agit d'amener les personnes originaires du lieu à prendre conscience de la particularité de leur territoire et de sa culture et de faire en sorte que les nouveaux habitants et les visiteurs puissent s'approprier les mêmes repères culturels.

2) Instituer des espaces de dialogue pour garantir une gouvernance collective du bien (Cf. fiche XIX, page 79).



Impliquer les communautés locales en sollicitant leurs connaissances et leur mémoire des lieux (archives vivantes)

Pilotage : Département

Réalisation : Département, Parc des Volcans, communes, communautés de communes et d'agglomération

Partenariats techniques ou institutionnels : associations culturelles, DRAC

Constats

Les travaux scientifiques menés depuis plus de trente ans sur le site ont démontré que pour assurer une gestion du bien qui mette en valeur les formes géologiques, il fallait s'appuyer sur les pratiques habituelles des communautés locales du fait des mutations économiques, impactant les pratiques agricoles et forestières, de l'évolution sociétale, une partie des connaissances locales et de la mémoire collective tend à s'estomper. De nouvelles populations se sont installées sans connaître cette histoire, alors qu'ils sont à la recherche de connaissances pour s'enraciner localement.

Privés d'un ancrage dans le temps, les habitants proches comme les usagers de ce bien, ont perdu la compréhension des processus qui ont produit les paysages actuels. Ils ont du mal à concevoir des réponses adaptées à la conservation de ce paysage emblématique ou à accepter les injonctions des gestionnaires du bien à adapter leurs pratiques aux objectifs du plan de gestion. Pourtant ce savoir pratique et cette connaissance locale ne sont pas perdus. Ils relèvent d'un discours caché (Cf. : Scott, 1993) peu exprimé en public et qui risque de ne pas être transmis. Un double défi est à relever. D'une part, il s'agit d'amener les personnes originaires du lieu à prendre conscience de ce sur quoi chacun fonde sa propre culture dans ses multiples facettes et à envisager ce qui peut être mis en commun et partagé, en lien avec les critères retenus pour l'inscription à l'UNESCO. D'autre part, il convient de faire en sorte que les nouveaux habitants et les visiteurs puissent s'approprier ces éléments culturels, les enrichir de leurs propres conceptions et points de vue afin de les intégrer dans les démarches de gestion du site.

Objectifs

- ▶ Utiliser la mémoire des communautés locales (archives vivantes) pour créer une connaissance commune à diffuser et transmettre afin de les amener à s'interroger sur ce qui fonde l'identité de ce territoire, qui mérite d'être conservé, partagé et transmis ;
- ▶ S'appuyer sur ce processus afin que ces personnes soient plus attentives à ces éléments dans leurs pratiques quotidiennes, qu'elles s'approprient plus facilement les enjeux du site eu égard à la démarche d'inscription au patrimoine mondial et qu'elles en soient les porte-paroles auprès des visiteurs ;
- ▶ Utiliser cette démarche et ses résultats pour améliorer la pertinence des actions du plan de gestion en rendant les personnes dépositaires de cette mémoire et acteurs de la gestion de ce territoire ;
- ▶ Améliorer les connaissances patrimoniales, leur diffusion et leur portage.

Description de l'action

1) Formalisation de la méthode

Elle s'appuie sur une équipe d'animation dédiée qui travaillera en partenariat étroit avec des partenaires scientifiques et des relais locaux (médias, associations, clubs, etc.). Un effort particulier sera fait pour associer les personnes que l'on ne voit ni n'entend jamais.

Les archives vivantes n'étant pas une fin en soi mais un moyen pour améliorer l'efficacité des actions et l'implication des communautés locales, les éléments collectés et les savoirs qui en découlent devront systématiquement être mis en perspective par rapport aux actions du plan de gestion. De même, pour maintenir la motivation des participants, il conviendra de conduire dans un même temps la collecte de la matière et de son exploitation. Ainsi, un planning de travail élaboré dès le début de la démarche permettra de conduire conjointement collecte et valorisation.

2) Collecte de données

Suite à un premier inventaire de l'existant qui sera analysé, une campagne de collecte sera développée en combinant plusieurs solutions innovantes :

- ▶ Lancer des appels réguliers dans les médias en utilisant ce qui est déjà disponible à la photothèque du Puy-de-Dôme et dans des archives déjà identifiées ;
- ▶ Organiser des réunions spécifiques et utiliser des lieux identifiés et récurrents (par exemple sur les marchés) pour montrer les premiers résultats des collectes et susciter l'envie chez les habitants de compléter ces ressources.

3) Exploitation et conservation des matériaux collectés

Comme il s'agit de se servir de la matière collectée pour contribuer à la connaissance du bien afin de renforcer le lien d'une population aux origines variées à un territoire à partir d'histoires communes, un travail important sera fait pour écrire des histoires locales de ce territoire (« story telling ») dont les rendus pourront se faire lors de réunions ou avec le relais des médias locaux.

Le Département du Puy-de-Dôme, par les archives et la photothèque, dispose déjà de matériaux et d'un savoir-faire de haut niveau pour assurer la conservation des éléments collectés.

4) Valorisation du travail, animation, porter à connaissance

La valorisation des éléments collectés pourra se traduire par un rendu des données les plus remarquables par voie de presse, par le biais des réseaux sociaux mais aussi sous forme de réunions d'échange, d'expositions, de manifestations spécifiques (fête des estives, fêtes de la pierre, etc.), de productions d'ouvrages, de pièces de théâtre, de webdoc, de vidéos, etc. Les communautés locales pourront accéder à ces données pour les valoriser directement au travers des manifestations qu'elles organisent. Un effort sera mené spécifiquement à destination des scolaires du primaire pour vivifier cette mémoire.

Les éléments collectés permettront également d'alimenter les supports visant à accompagner la découverte des sites ouverts au public.

Mode d'évaluation

- Volume de données collectées par catégorie ;
- Nombre de documents de valorisation de ces données et niveau de diffusion ;
- Nombre de manifestations organisées.

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Implication des populations dans la gestion du bien : archives vivantes, diverses manifestations, etc. Type de dépenses : logistique, acquisitions de données, collectage	2016 - 2020	45 000 €
Dépenses sur 6 ans		
Personnel affecté		0.5



Instituer des espaces de dialogue pour garantir une gouvernance collective du bien

Pilotage : Département

Réalisation : Département

Partenariats techniques ou institutionnels : État, Région, Parc des Volcans, communes, communautés de communes et d'agglomération, associations

Constats

Situé historiquement à la périphérie de plusieurs bassins de vie, le périmètre du bien et de sa zone tampon recoupe plusieurs entités administratives.

Impliquées dans le portage de la candidature, les communautés locales sont composées de personnes aux intérêts, attentes et craintes différentes quant au devenir de ce territoire : habitants, associations locales, propriétaires, agriculteurs, sylviculteurs, prestataires touristiques, commerçants, etc.

Dès lors, il est nécessaire d'associer étroitement ces différentes composantes des communautés locales et de leurs représentants élus pour assurer la cohésion et l'effectivité du plan de gestion.

Déjà, la commission locale, instance de gouvernance du périmètre, instituée en 2013, répond à cet objectif. Il convient de renforcer les initiatives visant à assurer la participation des communautés locales.

Objectifs

- ▶ Dialoguer régulièrement avec les habitants pour les tenir informés de l'avancée des actions menées et prendre en compte leurs attentes ;
- ▶ Organiser une concertation régulière entre les acteurs et les instances de gestion du bien pour éviter les conflits d'usage et adapter les actions si besoin.

Description de l'action

1) Organiser régulièrement des ateliers participatifs avec la population. Ces ateliers pourront prendre différentes formes pour toucher le plus large éventail de population (café-débat, soirées thématiques, sorties terrain, consultations via internet, etc.). Les médias locaux seront mobilisés pour initier les réflexions et prolonger les discussions. Le résultat des discussions pourra donner lieu à différentes productions (expositions, ouvrages, reportages audio ou vidéo, etc.) qui contribueront à un partage des idées et à l'adoption de « l'esprit UNESCO ».

2) Instituer des groupes de travail thématiques avec les acteurs agricoles, forestiers, de la nature et du tourisme pour permettre une réflexion partagée et concertée de la mise en œuvre du plan de gestion, de son évaluation et de son adaptation.

3) Consulter régulièrement les visiteurs au moyen d'enquêtes et via le site web et lors d'animations spécifiques sur le terrain en s'appuyant sur le savoir-faire développé sur le Grand Site du puy de Dôme.

Mode d'évaluation

- Nombre d'ateliers et groupes de travail mis en œuvre et bilan de leur activité (niveau de fréquentation, production de rapports ou conclusions, etc.).

Opérations programmées

INTITULÉS ET PRÉSENTATIONS	CALENDRIER	DÉPENSES
Animation générale	2016 - 2020	Ressources internes générales de chaque partenaire
Dépenses sur 6 ans		
Personnel affecté		0.5